



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

# SOMMAIRE

<b>I. Le contexte économique et budgétaire</b> .....	<b>3</b>
A. Une croissance qui fléchirait en 2019 et 2020.....	4
B. L'inflation resterait limitée en 2020.....	4
C. Une dégradation confirmée des comptes publics en 2019 et un redressement moins ambitieux en 2020.....	5
D. Un budget de l'État qui reste en déficit. ....	5
<b>II. Loi de finances 2020 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales</b> .....	<b>7</b>
A. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2020 .....	7
B. Ajustement à la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019 .....	7
C. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principale .....	8
D. Correction des écarts de compensation de la suppression de la taxe d'habitation .....	10
1. Pour les communes : TFB transférée par le département .....	10
2. Pour les EPCI : affectation d'une fraction de TVA .....	11
E. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et modifications apportées au système d'évaluation des valeurs locatives dans son ensemble.....	12
F. Décalage de l'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA.....	12
G. Plafonnement de la compensation versement de transport .....	12
H. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2020.....	12
<b>III. La situation financière de notre établissement public, fin 2018</b> .....	<b>13</b>
A. Les évolutions et tendances du budget principal.....	15
B. Les budgets annexes :.....	19
1. Le budget station-service .....	19
2. Le budget tourisme .....	21
3. Les budgets des zones d'activités .....	21
4. La régie des transports.....	23
5. Les budgets assainissement .....	24
6. Une consolidation facultative et « théorique » de l'ensemble des budgets principaux, annexes et rattachés.....	28
C. La dette et son évolution projetée .....	29
D. Structure des effectifs, éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature – Durée effective du travail .....	33
E. L'évolution des dépenses d'équipement.....	38
F. Les soldes d'exécution reportés .....	38
<b>IV. Les orientations pluriannuelles</b> .....	<b>38</b>
<b>V. Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.</b> ....	<b>40</b>

## I. Le contexte économique et budgétaire<sup>1</sup>

### *Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale<sup>2</sup>*

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la « guerre » commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la « tourmente politique » au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020.

Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument « accommodantes ». En septembre, la BCE a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

### *Zone euro : face aux risques externes et à la récession allemande*

**Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.**

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

---

<sup>1</sup> Source : projet de loi de finances 2020

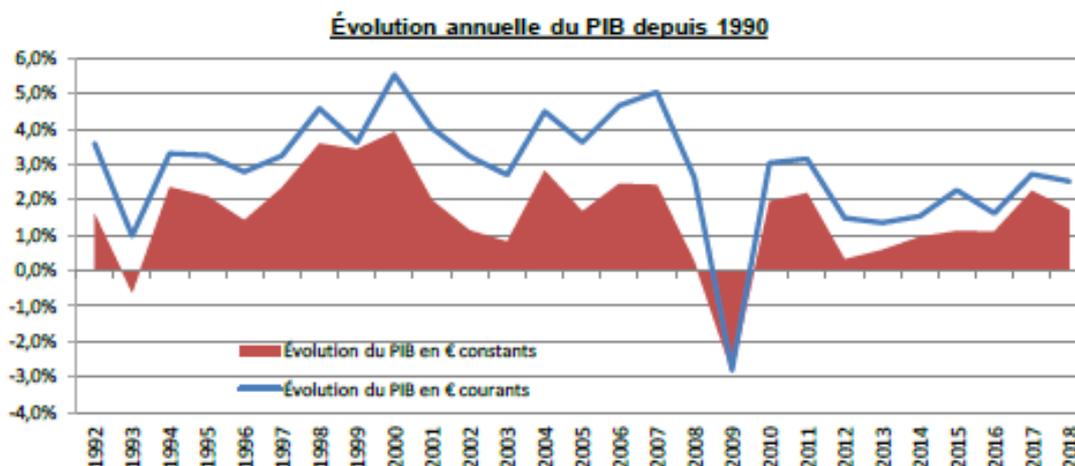
<sup>2</sup> Sources : Caisse d'Épargne Normandie – aide au DOB

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

## A. Une croissance qui fléchirait en 2019 et 2020

En 2018, le PIB a enregistré une croissance nominale de +1,7% contre +2,2% en 2017.

En euros courants, la croissance atteint 2,5% contre 2,7% en 2017.



Pour les exercices 2019 et 2020, les hypothèses du gouvernement sont respectivement de 1,4% et 1,3%. Ces hypothèses, proches de celles émises par de grands instituts de prévisions ont été jugées atteignables et plausibles par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) dans son avis du 23 septembre 2019.

PIB en volume	2019	2020	2021	2022
PLF 2020	+1,4%	+1,3%		
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,7%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
FMI (juillet 2019)	+1,3%	+1,4%	+1,5%	+1,5%
Commission Européenne (Juillet 2019)	+1,3%	+1,3%		
Banque de France (Septembre 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,4%	
Concensus des Banques (sept 2019)	+1,3%	+1,3%	+1,5%	

Néanmoins, la croissance se situerait en dessous du scénario retenu dans la loi de programmation des finances publiques. Ces hypothèses ne tiennent pas compte de l'effet d'un Brexit qui pourrait amputer la croissance française de 0,5% selon le HCFP.

## B. L'inflation resterait limitée en 2020

Les hypothèses du gouvernement associées à la loi de finances sont une inflation limitée à 1,2% en 2020 (même niveau anticipé qu'au titre de 2019). Le recul observé par rapport à 2018 (+1,8%) s'expliquerait essentiellement par la moindre contribution des produits pétroliers. En effet, après avoir nettement augmenté en 2018, le cours du pétrole baisserait légèrement en moyenne annuelle en 2019.

A l'inverse, des tensions sur ces derniers comme par exemple l'effet de la destruction d'infrastructures pétrolières saoudiennes pèserait à la hausse sur l'inflation.

Inflation moyenne annuelle	2019	2020	2021	2022
PLF 2020	+1,2%	+1,2%		
LPFP 2018-2022 (déc 2017)	+1,1%	+1,4%	+1,8%	+1,8%
FMI (juillet 2019)	+1,3%	+1,5%	+1,6%	+1,7%
Commission Européenne (Juillet 2019)	+1,3%	+1,4%		
Banque de France (Septembre 2019)	+1,3%	+1,1%	+1,3%	
Concensus des Banques (sept 2019)	+1,3%	+1,4%	+1,4%	

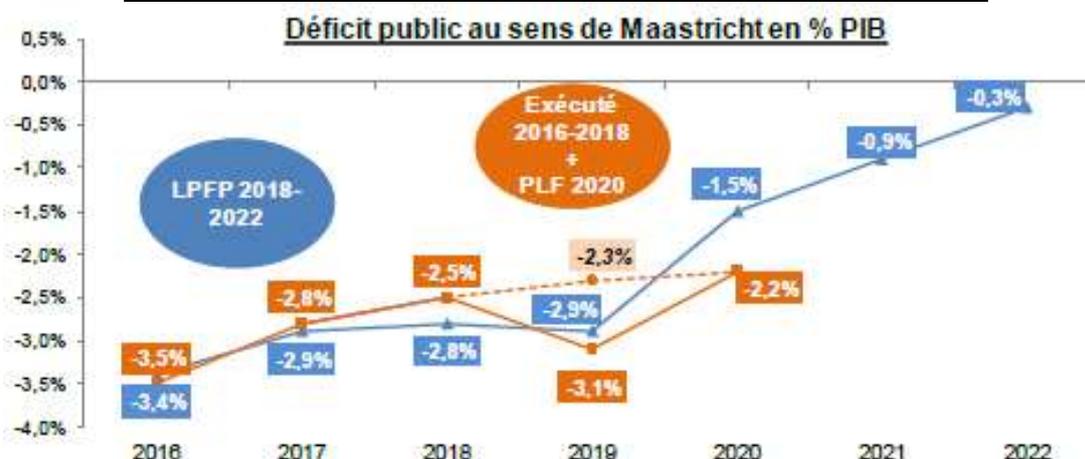
### C. Une dégradation confirmée des comptes publics en 2019 et un redressement moins ambitieux en 2020

Le PLF 2020 confirme la dégradation des comptes publics en 2019 avec deux raisons majeures :

1. un coût ponctuel de 20 Md€ lié à la transformation en baisse de charges du CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi).
2. plus de 7 Md€ de mesures nouvelles adoptées le 24 décembre 2018 (loi n° 2018-1213 portant mesures d'urgence économiques et sociales), suite au mouvement des gilets jaunes.

Pour 2020, l'amélioration s'expliquerait par un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement notamment celles de la Sécurité Sociale et des administrations publiques locales (APUL) en lien pour ces dernières avec le cycle électoral.

#### Une prévision de déficit public de 3,1% en 2019 et de 2,2% en 2020

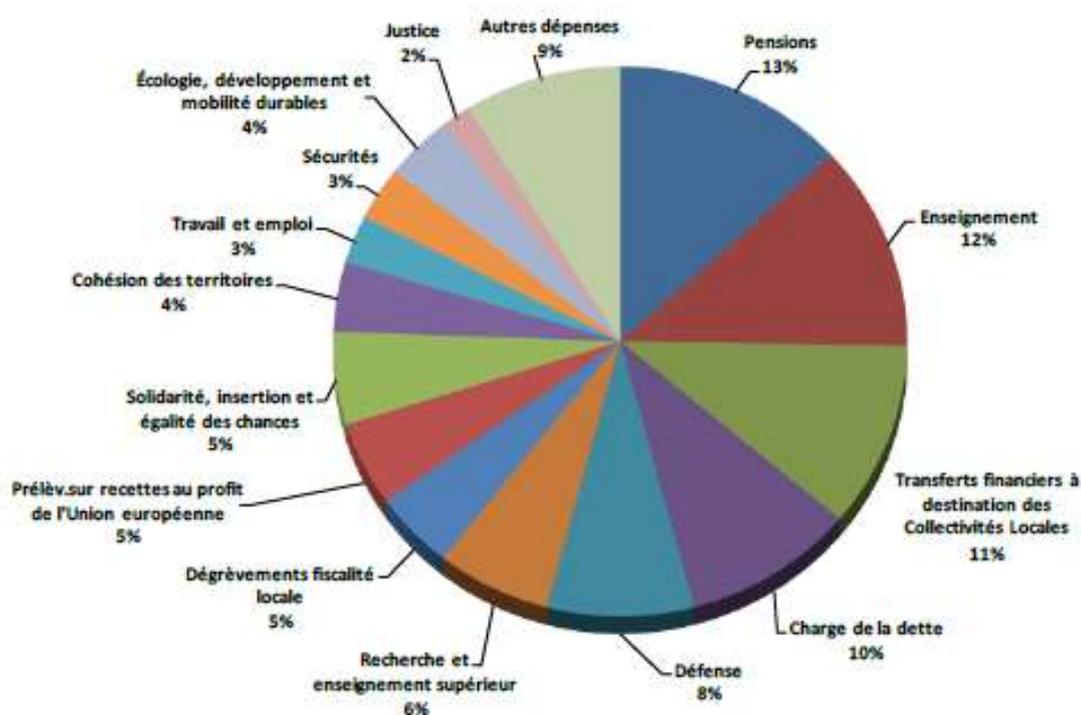


### D. Un budget de l'État qui reste en déficit.

Le projet de budget de l'État laisse apparaître un déficit budgétaire de 93,1 Md€, en baisse de 5,6 Md€, avec surtout un déficit budgétaire de 70 Md€ en section de fonctionnement.

DEPENSES				RECETTES			
Md€	PLF 2019	PLF 2020	évol	Md€	PLF 2019	PLF 2020	évol
Charges de personnel	131,7	133,7	2,0 + 1,5%				
Autres dép. hors frais financiers et reversement	140,0	148,2	8,2 + 5,9%	Impôts et Taxes	278,9	291,8	+12,9 + 4,6%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>271,7</b>	<b>281,8</b>	<b>10,2 + 3,8%</b>				
Reversement de recettes aux coll.locales (hors FCTVA)	34,8	34,9	0,1 + 0,3%	Autres recettes	13,2	14,3	+1,1 + 8%
Revers de recettes à l'Union Européenne	21,5	21,3	-0,2 - 0,9%	<b>Total recettes de foncton.</b>	<b>292,1</b>	<b>306,1</b>	<b>+14,0 + 4,8%</b>
Reversement de recettes	68,3	68,2	-0,1 - 0,2%	Défiit de la cection de fonctonnement	78,1	70,6	-7,6 - 10%
Frais financiers	42,2	38,6	-3,6 - 8,5%				
<b>Total dépenses de fonctonnement</b>	<b>370,2</b>	<b>376,7</b>	<b>6,6 + 1,8%</b>	Emprunts nouveaux	195,0	205,0	+10 + 5%
				Cession d'immob. financières	9,6	11,0	+1 + 15%
				Autres recettes d'invest.	30,5	28,9	-2 - 5%
				<b>Total recettes d'invest.</b>	<b>235,1</b>	<b>244,9</b>	<b>+9,8 + 4,2%</b>
				<b>Défiit budgétaire</b>	<b>98,7</b>	<b>93,1</b>	<b>-5,6 - 5,7%</b>
<b>Défiit de la cection de fonctonnement</b>	<b>78,1</b>	<b>70,6</b>	<b>-7,6 - 10%</b>				
Remboursement d'emprunts	130,2	138,7	+9 + 7%				
Dépenses d'investissement	19,2	21,0	+2 + 9%				
Participations (dotations en capital)	1,4	1,5	+0 + 7%				
Autres opérations financières	7,6	14,6	+7 + 92%				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>235,1</b>	<b>244,9</b>	<b>9,8 + 4,2%</b>				

Au budget 2020, le gouvernement profite des taux d'intérêts bas avec un allègement de la charge de la dette de 3,5 Md€ : la dette reste cependant le 4ème poste de dépenses de l'État derrière les Pensions, l'Enseignement et les transferts financiers aux collectivités locales.



## II. Loi de finances 2020 – Mesures spécifiques aux collectivités territoriales

### A. La stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2020

La Dotation Globale de Fonctionnement sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2019.

La stabilisation du montant global de la DGF ne signifie toutefois pas que chaque collectivité percevra en 2020 un montant de dotation forfaitaire identique à celui perçu en 2019. En effet, les montants individuels pourront être impactés, comme chaque année, par les règles habituelles de calcul de la DGF, et en particulier par l'écrêtement susceptible de s'appliquer à la dotation d'intercommunalité pour financer notamment la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

En effet, la loi de finances 2020 prévoit le même niveau d'augmentation des enveloppes de péréquation : les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune, à minima, de 90M€.

Comme en 2019, le financement de la progression des dotations de péréquation est opéré intégralement par écrêtement de la dotation forfaitaire et la dotation de compensation intercommunale, c'est-à-dire par les collectivités elles-mêmes.

Les incitations financières pour encourager la création de communes nouvelles sont assouplies et étendus de manières significatives dans le projet de loi de finances 2020.

### B. Ajustement à la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019

Pour rappel, l'objectif affiché était une harmonisation des modalités de calcul afin de mutualiser les besoins et capacités de financement entre les différentes catégories d'EPCI et en intégrant la contribution au redressement des finances publiques dans l'enveloppe générale.

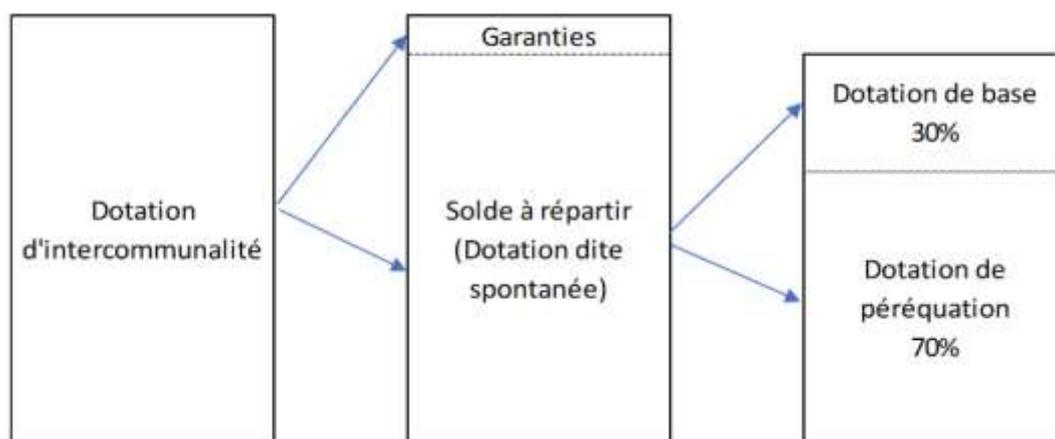
Les attributions individuelles sont désormais calculées à partir de cette enveloppe réduite et les garanties portent sur le montant global de la dotation notifiée en N-1.

La répartition de cette enveloppe s'effectue au sein de chaque catégorie d'EPCI :

-Le montant dédié aux garanties est prélevé d'abord ;

-Le solde est réparti entre dotation de base (30% de l'enveloppe) et dotation de péréquation (70%).

#### Fonctionnement de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité



La dotation de base est calculée en fonction de la population et du CIF.

La dotation de péréquation est répartie en retenant comme critères le CIF, le potentiel fiscal/habitant (indicateur de ressources) et le revenu/habitant (indicateur de charges).

Le projet de loi de finances 2020 apporte les ajustements suivants :

- La pérennisation du recalcul de la dotation d'intercommunalité N-1 pour les EPCI percevant une dotation inférieure à 5 € / habitant, à condition qu'ils n'aient pas déjà bénéficié de la mesure. En effet, la LFI 2019 avait introduit une mesure permettant de « rebaser » la dotation d'intercommunalité des EPCI percevant une dotation très faible voire négative, sous conditions de potentiel fiscal. Ce mécanisme permettait de calculer les garanties en N sur la base d'une dotation N-1 égale à 5 € / habitant minimum, mais uniquement au titre de 2019. Le PLF 2020 rend cette mesure applicable chaque année, mais uniquement pour les EPCI n'en ayant pas déjà bénéficié depuis 2019. Il ne sera donc fait application de ce mécanisme qu'une fois maximum pour chaque EPCI.
- Le report de l'intégration de la redevance d'assainissement pour le calcul du CIF des communautés de communes  
Le coefficient d'intégration fiscal (CIF) fait partie des critères permettant de répartir la dotation d'intercommunalité entre les différentes EPCI. La LFI 2019 prévoyait d'intégrer la redevance d'assainissement dans son calcul pour les communautés de communes, dans un souci de cohérence avec le mode de calcul utilisé pour les autres catégories d'EPCI. Cette prise en compte de la redevance d'assainissement, initialement prévue pour 2020, est reportée à 2026.

### **C. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales**

La loi de finances pour 2018 a entériné la mise en œuvre d'un engagement présidentiel, avec la suppression progressive de la TH sur la résidence principale pour « 80% des Français », sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour ces contribuables, progressif dans le temps : 30% en 2018, 65% en 2019, et 100% en 2020. Le dégrèvement étant calculé au taux de TH de 2017, les éventuelles hausses votées par les collectivités restent à la charge des contribuables.

En 2018, l'exécutif a annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité locale en supprimant intégralement la TH sur les résidences principales. Le rapport Richard-Bur, remis au Gouvernement en mai 2018, a permis d'esquisser de premiers scénarios en ce sens.

Le PLF 2020 constitue le dernier étage de la réforme, en prévoyant la mise en œuvre technique de la suppression et ses conséquences pour les contribuables et les collectivités.

Cette suppression s'organise autour :

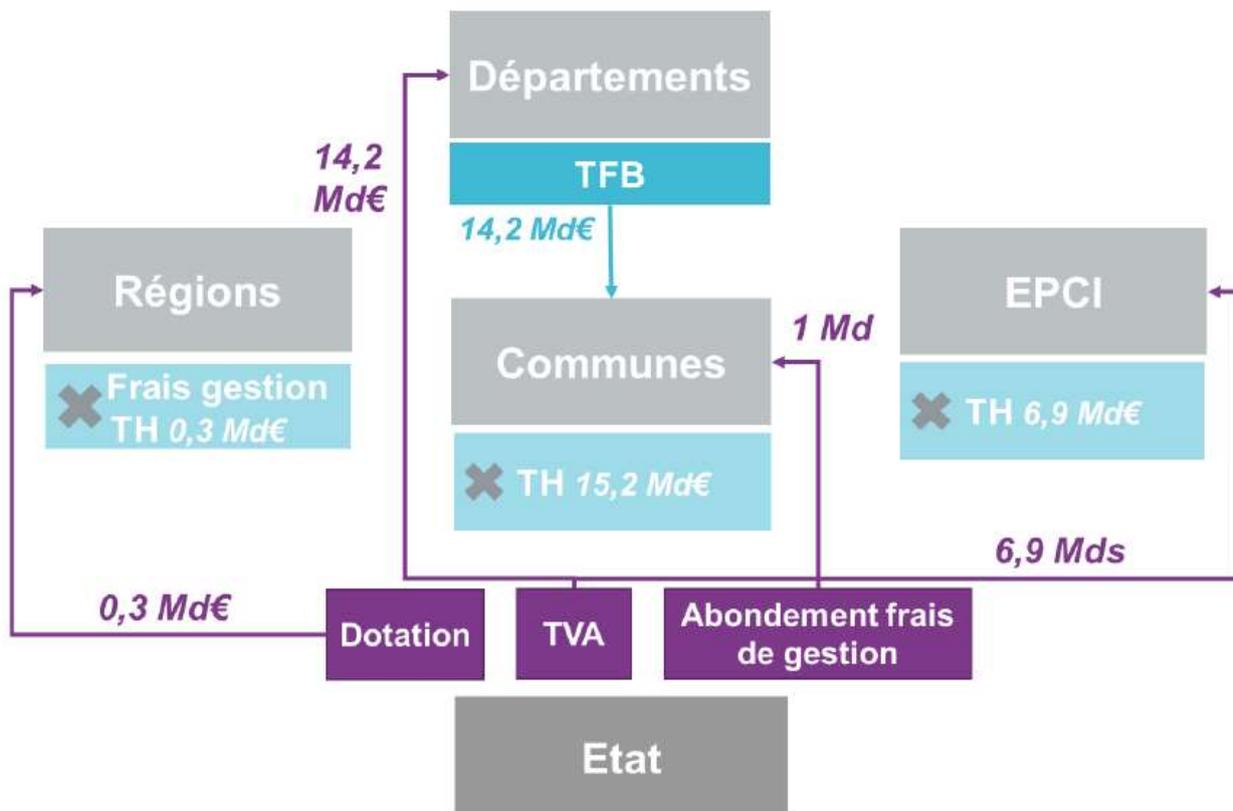
- De la suppression de la TH sur les résidences principales pour tous les contribuables à compter de 2023 ;
- De l'adaptation de la TH entre 2020 et 2023 ;
- De la mise en place d'un dispositif de compensation ;
- De la création de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qui resteront imposées selon les modalités actuelles ;
- Du maintien de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

Pour les collectivités, les impacts de cette suppression sont schématiquement les suivants :

- Les communes perçoivent en compensation de la perte de TH la part de TFB des départements. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Ce mécanisme est complété par un abondement de l'État via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale ;
- Les EPCI se voient transférer une part de TVA en compensation de la perte de TH ;
- Les départements perçoivent eux aussi de la TVA en remplacement de leur part de TFB ;
- Les régions perçoivent une dotation d'État en compensation de leurs frais de gestion de TH.

Les collectivités percevront leur nouveau panier de recettes dès 2021.

Le schéma ci-dessous synthétise les transferts prévus.



Le Gouvernement a opté pour une mise en œuvre en plusieurs étapes de la suppression de la TH sur les résidences principales, qui s'étale de 2020 à 2023.

Pour les collectivités, 2020 est la dernière année de perception de la TH sur les résidences principales. À partir de 2021, celle-ci sera affectée directement à l'Etat et les collectivités bénéficieront du nouveau panier de ressources.

Côté contribuables, la TH sur les résidences principales aura totalement disparu en 2023.

**-2020** : Prise en charge du produit de TH résultant des augmentations de taux de 2018 et 2019 par les collectivités concernées, pour les redevables dégrévés. Cette mesure vise à assurer une absence de cotisations pour les contribuables dégrévés en 2020. En effet, jusque-là, pour un contribuable respectant les conditions de ressources pour être intégralement dégrévé, l'Etat prenait en charge le dégrèvement à concurrence du taux de TH 2017, et le contribuable devait encore s'acquitter de la cotisation liée à l'augmentation de taux depuis 2017.

Plusieurs mesures exceptionnelles sont prises pour cette année pivot, conduisant à figer les équilibres fiscaux en valeur 2019. Ces mesures continuent à s'appliquer en 2021 et 2022, jusqu'à disparition de la TH sur les résidences principales :

- Les taux et montants d'abattements appliqués sont identiques à ceux de 2019 ;
- Le taux de TH appliqué sur le territoire de la commune ou de l'EPCI est identique à celui de 2019. Les processus de lissage, intégrations fiscales progressives et harmonisation de taux de TH sont suspendus. Les communes et EPCI retrouvent leur pouvoir de taux en 2023 ; il ne portera plus que sur les habitations hors résidences principales ;
- Les éventuelles délibérations prises pour une application de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à partir de 2020, 2021 ou 2022 ne s'appliquent qu'à compter de 2023 ;
- Les taux de TSE et de taxe Gemapi assis sur la TH ne peuvent être supérieurs aux taux appliqués en 2019. La part de taux dépassant ce plafond est reportée sur les deux taxes foncières et la CFE ;
- La limitation de la revalorisation des bases de TH à hauteur de 0,9%, correspondant à l'évolution sur un an au mois de septembre de l'indice des prix à la consommation (IPC1). Il subsiste donc un manque à gagner pour les collectivités, car l'application de la règle habituelle aurait permis une revalorisation plus importante.

**-2021**: Le produit de la TH sur les résidences principales est affecté à l'État et les collectivités perçoivent leur nouveau panier de ressources. Les éventuels rôles supplémentaires de TH des années antérieures à 2021 restent acquis aux communes et EPCI concernés.

Le dégrèvement « 80% » est transformé en exonération totale de TH pour les contribuables concernés. De même, pour les contribuables dont les revenus sont situés au-dessus du plafond permettant de bénéficier d'une exonération à 100%, le dégrèvement partiel devient une exonération partielle. Cette transformation permet de prendre acte du fait que le payeur et le bénéficiaire du dégrèvement sont désormais une seule et même personne morale, l'État.

La suppression intégrale de la TH sur les résidences principales pour tous les contribuables est amorcée. Les contribuables dont les revenus sont supérieurs au plafond permettant de bénéficier d'une exonération à 100% se voient appliquer une exonération de 30%.

En complément, les exonérations de TH préexistantes au mécanisme « 80% » sont supprimées (personnes de condition modeste). Ces exonérations continuent cependant à s'appliquer pour la contribution à l'audiovisuel public (CAP) qui était jusque-là adossée à la TH. Les collectivités ne sont pas concernées, cette recette étant perçue par l'État.

**-2022** : La suppression progressive de la TH pour les contribuables ne bénéficiant pas ou bénéficiant partiellement de l'exonération « 80% » se poursuit : le taux d'exonération passe de 30 à 65%.

**-2023** : La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. La TH est désormais due pour tous les locaux meublés affectés à l'habitation, autres que ceux affectés à l'habitation principale. Elle prend le nom de « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). Continuent donc à être taxés :

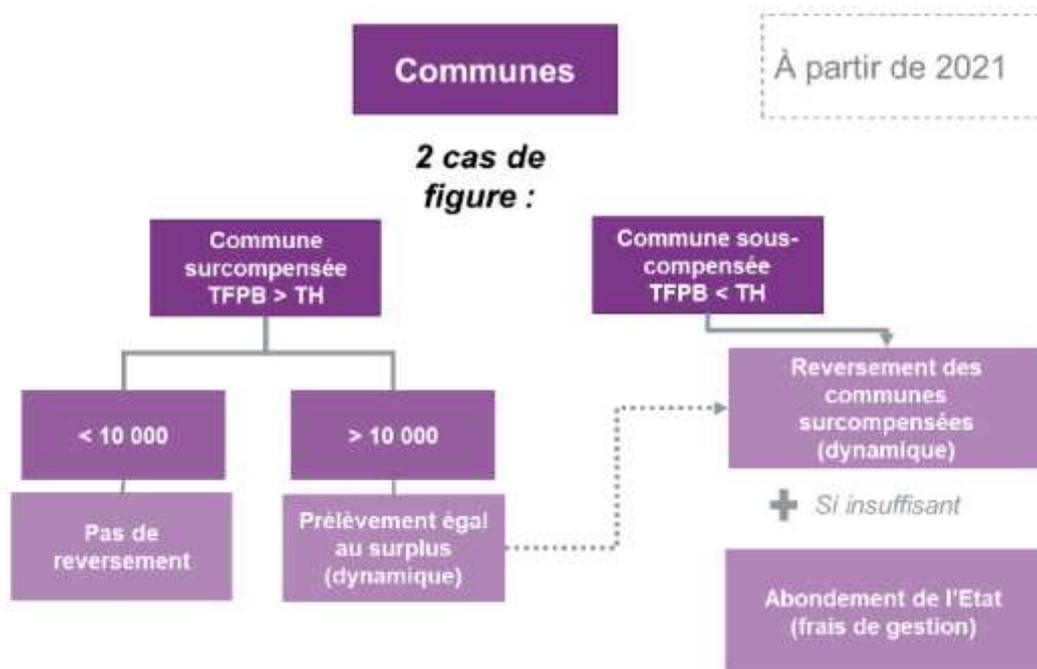
- Les résidences secondaires ;
- Les locaux vacants pour les communes et EPCI levant la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ;
- Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment ceux occupés par des personnes morales.
- 

## **D. Correction des écarts de compensation de la suppression de la taxe d'habitation**

### **1. Pour les communes : TFB transférée par le département**

Le texte introduit un mécanisme correcteur destiné à corriger les écarts de compensation entre la TH perdue et la TFB transférée par le département.

Le schéma ci-dessous synthétise ce mécanisme.



De façon simplifiée :

- il est calculé pour chaque commune l'écart entre la perte de produit de TH et le gain de produit de TFB départemental, en valeur 2020. Cela permet de distinguer des collectivités « gagnantes » (ou surcompensées) et « perdantes » (ou sous-compensées).

- il est calculé pour chaque commune un coefficient correcteur permettant de redresser le futur produit de TFB, en fonction du gain / de la perte de produit. Ce coefficient est inférieur à 1 si la commune est gagnante, et supérieur à 1 si elle est perdante.

Par exemple, si le remplacement de la TH par la TFB départementale occasionne une perte de produit de 10% pour la commune, son futur produit de TFB sera corrigé chaque année à la hausse, à hauteur d'un coefficient de 1,1, soit +10%. À l'inverse, si la commune réalise un gain de produit de 10%, le futur produit sera corrigé d'un coefficient de 0,9.

Ce mécanisme correcteur prend en compte l'évolution des bases, mais pas celle des taux. Si la commune choisit d'augmenter son taux de TFB, la part du produit correspondant à la hausse de taux ne sera pas compensée, ni à la hausse, ni à la baisse.

Les corrections de produit à la hausse sur les communes « sous-compensées » sont financées par le prélèvement sur les communes « surcompensées ». Pour le bouclage du système, un abondement de l'État est prévu, sous forme d'une quote-part de frais de gestion.

Contrairement au système retenu pour la suppression de la TP en 2009, la compensation est dynamique. Elle prend en compte les variations de bases fiscales sur le territoire, et ses volumes sont destinés à varier d'une année à l'autre.

## 2. Pour les EPCI : affectation d'une fraction de TVA

Cette fraction de TVA est versée à partir de 2021 et calculée sur le produit net de TVA de l'année précédente.

La Compensation de l'EPCI pour perte de TH en N est égale au produit net de TVA N-1 multiplié par le taux de compensation

**Taux de compensation =**

Base imposée de TH 2020 sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale x taux de TH 2017 de l'EPCI  
 + Moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale de l'EPCI  
 + Compensations d'exonération de TH 2020 de l'EPCI

/

Produit net de TVA de 2020

Il est à noter que la compensation s'effectue, comme pour les communes, sur la base du taux de TH de 2017.

La compensation TVA est versée par douzièmes. Une compensation provisoire est calculée en début d'année, et une régularisation est opérée lorsque le produit N-1 définitif est connu.

### **E. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et modifications apportées au système d'évaluation des valeurs locatives dans son ensemble**

Les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels sont entrées en vigueur en 2017. Le PLF pose les grands principes d'une révision similaire dans son esprit pour les valeurs locatives des locaux d'habitation. Au sein de chaque département, une grille tarifaire sera définie en fonction de la catégorie du local et du secteur géographique de la propriété.

La taxe d'habitation dans son fonctionnement actuel étant supprimée, ces valeurs locatives serviront pour le calcul de la TFB, la CFE, la TEOM et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (THRS).

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles valeurs locatives pour le calcul des bases fiscales est fixée à 2026.

Pour rappel, aujourd'hui, les valeurs locatives des locaux d'habitation sont évaluées en valeur 1970. Au sein de chaque commune, chaque local est classé dans une catégorie de référence selon son niveau de confort (de 1 à 8). À chaque catégorie correspond un tarif, qui a été déterminé sur la base des déclarations des propriétaires au moment de l'évaluation. Ce tarif est appliqué à la surface du local, pondérée de différents correctifs en fonction de son niveau d'équipement et de confort. La mise à jour annuelle des valeurs locatives s'effectue par application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire, qui correspond depuis 2018 à l'inflation de l'année précédente.

### **F. Décalage de l'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA**

L'article 258 de la Loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoyait l'entrée en vigueur du mécanisme de traitement automatisé du FCTVA à compter du 1er janvier 2020.

Le présent article décale l'entrée en vigueur de cette mesure au 1er janvier 2021.

L'Etat avance comme raisons de ce décalage le respect de la neutralité budgétaire de l'automatisation.

### **G. Plafonnement de la compensation versement de transport**

Le champ des employeurs assujettis au versement transport a été réduit par le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés, en 2015. Le PLF 2020 vient plafonner le montant de cette compensation, à un total national de 48M€, soit une diminution de près de la moitié, puisque le PLF évalue à 93M€ le montant de la compensation VT sans cette mesure de plafonnement.

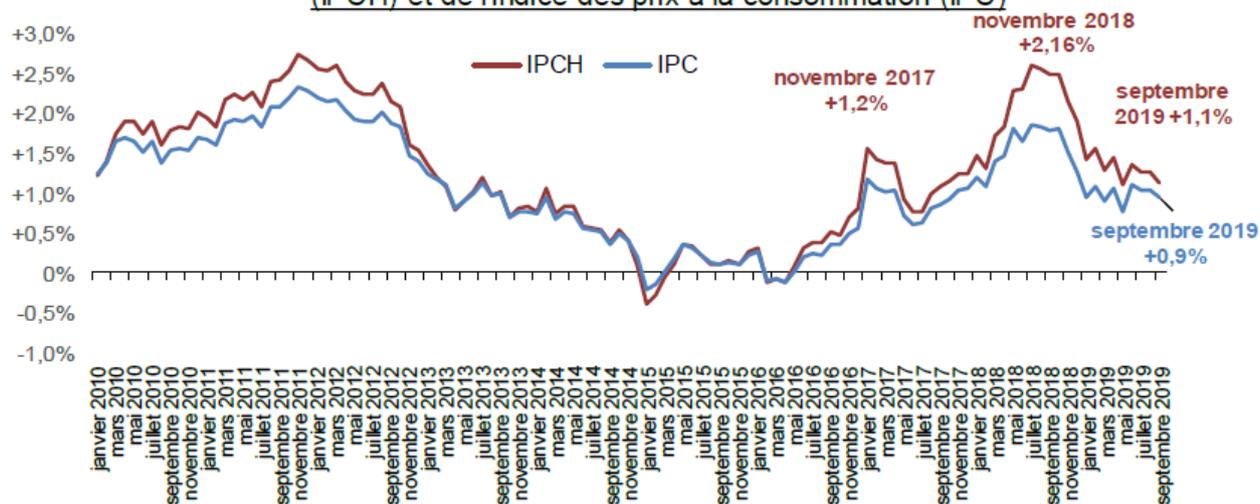
Ce plafonnement est motivé par la faible part de cette compensation dans les recettes de fonctionnement des autorités organisatrices de transports, et par le fort dynamisme fiscal du Versement Transport (supérieur à 3% depuis 2015). Il s'agit donc de l'intégration dans les variables d'ajustement de la DGF de cette compensation VT.

### **H. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2020**

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

On observe depuis janvier 2019 un net ralentissement du niveau d'inflation qui pèsera sur la revalorisation forfaitaire des bases.

### Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et de l'indice des prix à la consommation (IPC)



Après +2,2% en 2019, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait retrouver un niveau proche de celui de 2018, autour de +1,2%/+1,3%. Cela concernera les bases de TFB, TFNB et CFE.

À noter qu'à compter de 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique pas aux locaux professionnels et commerciaux concernés par la réforme des valeurs locative en 2017 pour lesquels c'est l'évolution moyenne des tarifs par catégorie et département qui sert à l'indexation.

Les bases de TH dans le cadre de la suppression annoncée, seront quant à elles revalorisées à hauteur de 0,9%. Il subsiste donc un manque à gagner pour les collectivités, car l'application de la règle habituelle aurait permis une revalorisation plus importante.

### **III. La situation financière de notre établissement public, fin 2018**

Il est rappelé préalablement que le présent rapport doit comporter : « *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.* »

Ainsi, afin d'envisager, de répondre à cette obligation, il convient, dans un premier temps de constater et d'analyser, les résultats et soldes de l'exercice précédent. Ces résultats et soldes restent provisoires dans la mesure où d'une part les situations budgétaires sont arrêtées à la fin novembre 2019 et que d'autre part, les comptes administratifs, d'exploitation, comparés aux comptes de gestion, n'ont, ni été arrêtés, ni votés. Les chiffres, non définitifs à ce stade, traduisent toutefois des tendances fiables. Ces tendances sont corroborées par notre prestataire externe dont des extraits du rapport fourni peuvent venir étayer certaines parties de ce rapport.

Cette année un travail de consolidation budgétaire (base CA 2018) du bloc communal vient compléter l'aide à la décision dans le cadre notamment du pacte financier et fiscal de solidarité.

Code INSEE			
COMMUNE	SOUS-TOTAL COMMUNES	SOUS-TOTAL IBTN/CIAS	TOTAL GENERAL
Population INSEE	57 508	57 508	57 508
Population DGF	60 635	60 635	60 635
Compte/Année	2018	2018	2018
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	48 805 176 €	36 971 030 €	85 776 207 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 513 521 €	35 496 324 €	76 009 845 €
EPARGNE DE GESTION $(=(013+70+73+74+75)-(011+012+014+65))$	8 571 887 €	2 477 858 €	11 049 745 €
EPARGNE BRUTE ( <b>capacité d'autofinancement brute</b> ) (=recettes réelles-dépenses réelles)	8 291 655 €	1 474 707 €	9 766 362 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%) (=épargne brute/recettes réelles)	16,99%	3,99%	11,39%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE (compte 1641)	3 807 467 €	948 405 €	4 755 872 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€) ( <b>capacité d'autofinancement nette</b> ) (=épargne brute-remboursement en capital de dette)	4 484 188 €	526 301 €	5 010 490 €
TAUX D'EPARGNE NETTE (=épargne nette/recettes réelles)	9,19%	1,42%	5,84%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12/18 ( <i>incomplet</i> )	31 410 274 €	9 288 384 €	40 698 658 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans) (=dette/épargne brute)	3,8 ans	6,3 ans	4,2 ans
TAUX D'ENDETTEMENT (=encours dette/recettes réelles)	64,36%	25,12%	47,45%
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	848,67 €	642,88 €	1 491,55 €
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	704,48 €	617,24 €	1 321,73 €
Produits des impositions directes par habitant	221,88 €	272,04 €	493,93 €
Encours de dette par habitant	546,19 €	161,51 €	707,70 €
DGF par habitant	176,70 €	52,60 €	229,31 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	52,58%	24,77%	39,59%
Dépenses de fonct et remb dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	90,81%	98,58%	94,16%

Des flux financiers ayant résulté de l'évolution des compétences du Centre Intercommunal d'Action Sociale, Etablissement public administratif dont l'analyse ne relève pas obligatoirement de notre périmètre d'analyse, les données présentées ont également été agrégées, éventuellement retraitées et consolidées pour faciliter l'analyse. L'analyse croisée des deux établissements publics est indispensable au regard de la subvention versée par le budget principal au CIAS et qui participe de l'équilibre de cet établissement (voir tableau de bord).

Les charges et les produits ont été globalement rattachés à l'exercice (indépendance des exercices budgétaires).

Enfin, il sera utilement rappelé que les indicateurs présentés dans ce rapport, relèvent classiquement de l'analyse financière et sont définis comme suit par la Direction Générale des Collectivités locales <sup>3</sup>:

## DÉFINITIONS

► **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

► **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêt.

► **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

<sup>3</sup> Les finances de collectivités locales : [https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/chapitre\\_4\\_-\\_les\\_finances\\_des\\_cl\\_0.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/chapitre_4_-_les_finances_des_cl_0.pdf)

L'analyse financière est également opérée sans tenir compte des recettes liées aux cessions, constatées au compte 775, afin d'obérer ces données à caractère exceptionnel.

Enfin la mise en œuvre d'une démarche « tableaux de bord mensuels de pilotage et de gestion », en cours d'année 2018 enrichit l'analyse financière et l'aide à la décision. Ils traduisent des tendances et donnent de nombreuses informations de détail.

Ces tableaux de bord ont été complétés et améliorés au cours de l'exercice 2019 et sont considérés par le bureau communautaire comme un « élément positif du diagnostic partagé de notre action » et méritent une « meilleure » appropriation par les élus et une évolution vers une vision plus fonctionnelle (politique) de notre action.



## **A. Les évolutions et tendances du budget principal**

Le tableau présenté ensuite, permet de présenter les principales évolutions liées aux flux financiers résultant de la troisième année de fonctionnement de notre établissement public :

	Rétrospective		Projection 2019	Projection 2020
	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	15 490 202	15 644 552	15 588 221	15 770 278
Fiscalité transférée	3 865 304	3 476 720	3 582 000	3 589 000
Fiscalité indirecte	6 733 850	6 556 182	6 800 774	7 029 118
Dotations	6 172 824	6 097 499	5 366 683	3 876 064
Autres recettes d'exploitation hors 775	1 380 944	1 724 692	1 671 968	1 695 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>33 643 124</b>	<b>33 499 645</b>	<b>33 009 646</b>	<b>31 959 459</b>
Charges à caractère général (chap 011)	8 304 748	8 013 531	7 600 000	6 400 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 705 011	6 361 742	6 950 000	7 090 000
Atténuation de produit (chap 014)	11 007 299	10 606 105	10 558 103	10 459 001
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 430 460	5 858 487	6 251 214	6 953 000
Intérêts de la dette (art 66111)	260 867	239 981	238 962	248 051
Autres dépenses de fonctionnement	22 626	54 533	272 500	200 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>31 731 010</b>	<b>31 134 379</b>	<b>31 870 779</b>	<b>31 350 052</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 088 786</b>	<b>2 625 148</b>	<b>1 569 278</b>	<b>1 057 458</b>
Intérêts de la dette	260 867	239 981	238 962	248 051
<b>Epargne brute</b>	<b>1 912 114</b>	<b>2 426 167</b>	<b>1 211 367</b>	<b>709 407</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 217 031	936 393	1 052 400	1 234 578
<b>Epargne nette</b>	<b>695 083</b>	<b>1 489 774</b>	<b>158 967</b>	<b>- 525 171</b>
FCTVA (art 10222)	337 894	248 769	592 736	1 200 000
Emprunts	0	2 750 000	5 035 000	7 000 000
Autres recettes	369 278	1 129 205	424 540	1 900 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>707 172</b>	<b>4 127 974</b>	<b>6 052 276</b>	<b>10 100 000</b>
<b>Epargne Nette disponible (EN+RRlv)</b>	<b>1 392 801</b>	<b>1 893 208</b>	<b>1 151 703</b>	<b>2 574 829</b>
Sous-total dépenses d'équipement	2 126 312	2 509 917	6 400 000	9 420 000
Autres investissements hors PPI	2 490	2 742	2 500	3 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 217 031	936 393	1 052 400	1 234 578
Autres dépenses d'investissement	1 028 949	1 011 891	150 000	200 000
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 374 783</b>	<b>4 460 943</b>	<b>7 604 900</b>	<b>10 857 578</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	2 169 284	413 787	2 446 084	2 032 327
Résultat de l'exercice	- 1 755 497	2 032 297	- 413 757	- 148 171
Fonds de roulement en fin d'exercice	413 787	2 446 084	2 032 327	1 884 156
Capital Restant Dû cumulé	8 526 494	7 474 777	9 288 384	13 270 985
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	7 474 777	9 288 384	13 270 985	12 036 406

Ce tableau permet en particulier de constater :

- ✓ Une baisse significative de nos épargnes de gestion, brute et nette, et une tendance à la baisse confirmée pour 2020 ;
- ✓ Les évolutions des charges à caractère général et des dépenses de personnel qui traduisent le caractère exceptionnel de l'année 2018, année au cours de laquelle des postes ouverts n'avaient pas été provisoirement remplacés à la faveur de mutations ou de départs ;
- ✓ La baisse de nos recettes d'impôts et taxes liées à la baisse lissée du montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et ce nonobstant l'institution de la taxe « Gemapi ».

Il est également rappelé que le conseil communautaire a, par délibération N° FI2017-61, en date du 20 avril 2017, décidé le lissage des taux des taxes directes locales sur une durée de 12 ans. Ce lissage a été mis en place par la DGFiP<sup>4</sup>, à partir de 2017 et sur une période de 13 ans.

Les taux de réalisation du budget en dépenses et en recettes devraient être améliorés au titre de l'exercice 2019.

Cette tendance est notamment constatée à la lecture de l'extrait de notre dernier tableau de bord publié (novembre 2019) :

Budget consolidé fin octobre 2019: Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Payé	Reste engagé	Disponible	% payé 2019
011-Charges générales	13 096 726 €	7 544 383 €	966 067 €	4 586 277 €	57,6%
012-Charges de personnel	9 031 991 €	7 022 831 €	70 918 €	1 938 243 €	77,8%
014-Atténuations de produits	10 573 396 €	8 776 352 €	851 885 €	945 159 €	83,0%
022-Dépenses imprévues	261 093 €	0 €	0 €	261 093 €	0%
65-Charges de gestion courante	6 698 701 €	5 194 507 €	109 536 €	1 394 658 €	77,5%
Autres charges (66-67-68)	1 706 559 €	1 441 624 €	0 €	264 935 €	84,5%
Sous-total réel hors reports	41 368 467 €	29 979 696 €	1 998 406 €	9 390 365 €	72,47%
Opérations d'ordre (023-042-043) <sup>1</sup>	5 053 005 €	565 233 €	0 €	4 487 772 €	11,2%
<b>Total</b>	<b>46 421 471 €</b>	<b>30 544 929 €</b>	<b>1 998 406 €</b>	<b>13 878 137 €</b>	<b>65,80%</b>

Budget consolidé fin octobre 2019: Recettes de fonctionnement	BP 2019	Encaissé	Reste engagé	Reste à encaisser	% encaissé 2019
013-Atténuations de charges	818 948 €	83 409 €	0 €	735 538 €	10,2%
70-Ventes de produits et services	6 210 298 €	2 341 076 €	178 264 €	3 690 959 €	37,7%
73-impôts et taxes	26 023 098 €	21 407 295 €	4 404 042 €	211 762 €	82,3%
74-Dotations, subventions et participations	8 290 834 €	6 070 119 €	912 878 €	1 307 837 €	73,2%
Autres produits (75-76-77)	431 701 €	303 603 €	55 300 €	72 798 €	70,3%
Sous-total réel hors reports	41 774 879 €	30 205 502 €	5 550 484 €	6 018 893 €	72,31%
002-Résultats reportés	3 536 133 €	3 536 133 €	0 €	0 €	100%
Opérations d'ordre (042-043) <sup>1</sup>	1 110 459 €	141 824 €	0 €	968 635 €	12,8%
<b>Total</b>	<b>46 421 471 €</b>	<b>33 883 459 €</b>	<b>5 550 484 €</b>	<b>6 987 528 €</b>	<b>72,99%</b>

S'agissant des recettes fiscales – *produit des contributions directes* -, il convient de noter la perception de recettes supplémentaires liées aux rôles supplémentaires en 2017 (195 704 euros) et 2018 (253 908 euros). Pour 2019, à ce stade de préparation du budget 2020, nous pouvons projeter une recette supplémentaire de 200 000 euros qui viendra améliorer le résultat de 2019 et le report pour 2020.

<sup>4</sup> Direction générale des Finances publiques

	Rétrospective		Prospective	
	2017	2018	2019	2020 0%
<b>Taxe professionnelle</b>				
Base cotisation foncière (CFE)	16 197 356	16 253 412	16 077 000	16 077 000
Taux de CFE (ex TP)	20,8700%	20,8700%	20,8700%	20,8700%
Produit de la CFE (ex TP)	3 380 388	3 392 087	3 355 270	3 355 270
<b>Evolution bases TH</b>				
<b>Taxe d'habitation</b>				
Base nette imposable taxe d'habitation	57 705 430	57 295 642	58 553 000	59 431 295
Taux taxe d'habitation	11,7000%	11,7000%	11,7000%	11,7000%
Produit de la taxe d'habitation	6 751 535	6 703 590	6 850 701	6 953 462
<b>Evolution bases TFB</b>				
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	47 851 151	48 241 652	49 076 000	49 812 140
Taux taxe foncière sur le bâti	8,2300%	8,2300%	8,2300%	8,2300%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 938 150	3 970 288	4 038 955	4 099 539
<b>Evolution bases TFNB</b>				
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	5 312 039	5 331 237	5 412 000	5 493 180
Taux taxe foncière sur le non bâti	23,0500%	23,0500%	23,0500%	23,0500%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	1 224 425	1 228 850	1 247 466	1 266 178
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>15 294 498</b>	<b>15 294 815</b>	<b>15 492 392</b>	<b>15 674 449</b>
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	95 829	95 829	95 829
Rôles supplémentaires	195 704	253 908	0	
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>15 490 202</b>	<b>15 644 552</b>	<b>15 588 221</b>	<b>15 770 278</b>

La situation budgétaire par chapitres au 1er décembre 2019 est la suivante :

Date : 02/12/2019 10:38
<b>Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre</b>
CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01P - BUDGET PRINCIPAL / 2019

Critères de sélection :

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>26 743 876,00 €</b>	<b>20 015 679,88 €</b>	<b>1 866 415,87 €</b>	<b>30 450 753,98 €</b>	<b>32 317 169,85 €</b>	<b>87,95%</b>	<b>4 426 806,15 €</b>	<b>12,05%</b>
011 - Charges à caractère général	8 612 121,00 €	6 976 137,81 €	845 956,40 €	6 611 256,82 €	7 457 212,22 €	86,59%	1 154 908,78 €	13,41%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 988 454,00 €	107 896,07 €	56 336,00 €	6 375 293,32 €	6 431 629,32 €	92,03%	556 624,66 €	7,97%
014 - Atténuations de produits	10 958 103,00 €	10 037 513,00 €	851 985,33 €	3 611 408,87 €	10 463 294,00 €	99,10%	94 809,00 €	0,90%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	150 000,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 701 040,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 701 040,59 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	869 428,09 €	0,00 €	0,00 €	942 318,39 €	942 318,39 €	108,38%	-72 890,30 €	-8,38%
65 - Autres charges de gestion courante	6 462 278,00 €	2 894 163,00 €	112 238,14 €	5 670 934,73 €	5 783 173,67 €	89,49%	678 104,13 €	10,51%
66 - Charges financières	239 913,32 €	0,00 €	0,00 €	147 357,78 €	147 357,78 €	61,42%	92 555,54 €	38,58%
67 - Charges exceptionnelles	962 638,00 €	0,00 €	0,00 €	892 184,27 €	892 184,27 €	92,68%	70 453,73 €	7,32%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>26 743 876,00 €</b>	<b>21 436 624,82 €</b>	<b>2 935 235,48 €</b>	<b>33 044 706,17 €</b>	<b>35 979 947,65 €</b>	<b>97,92%</b>	<b>764 034,35 €</b>	<b>2,88%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 348 494,52 €	0,00 €	0,00 €	2 348 494,52 €	2 348 494,52 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 896,72 €	80 896,72 €	64,72%	44 103,28 €	35,28%

Chapitre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liqué	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 470,00 €	0,00 €	0,00 €	32 860,30 €	32 860,30 €	24,81%	89 609,70 €	75,19%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 529 734,00 €	162 481,38 €	60 608,00 €	602 501,91 €	602 501,91 €	43,35%	866 832,09 €	56,65%
73 - Impôts et taxes	25 978 096,48 €	17 122 304,00 €	2 122 376,00 €	23 929 424,00 €	26 051 800,00 €	100,28%	-73 701,52 €	-0,28%
74 - Dotations, subventions et participations	6 263 539,00 €	4 081 840,92 €	637 359,48 €	5 755 433,56 €	6 452 593,04 €	103,02%	-189 454,04 €	-3,02%
75 - Autres produits de gestion courante	218 840,00 €	14 775,42 €	0,00 €	140 887,51 €	140 887,51 €	64,38%	77 352,49 €	35,62%
77 - Produits exceptionnels	147 900,00 €	55 300,00 €	55 300,00 €	153 807,65 €	209 107,65 €	141,48%	-61 307,65 €	-41,48%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>10 921 322,00 €</b>	<b>3 737 978,43 €</b>	<b>1 076 917,83 €</b>	<b>4 813 208,47 €</b>	<b>5 890 120,24 €</b>	<b>53,93%</b>	<b>5 031 201,76 €</b>	<b>46,07%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	285 219,29 €	0,00 €	0,00 €	285 219,29 €	285 219,29 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 470,00 €	0,00 €	0,00 €	32 860,30 €	32 860,30 €	24,81%	89 609,70 €	75,19%
13 - Subventions d'investissement	8 391,00 €	2 546,00 €	2 546,00 €	0,00 €	2 546,00 €	30,34%	5 845,00 €	69,66%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 052 688,19 €	0,00 €	0,00 €	1 052 399,60 €	1 052 399,60 €	99,97%	288,59 €	0,03%
20 - Immobilisations incorporelles	532 057,59 €	232 764,77 €	132 444,85 €	158 507,21 €	291 252,06 €	54,76%	240 755,53 €	45,24%
204 - Subventions d'équipement versées	3 135 873,00 €	231 885,00 €	178 234,00 €	244 403,79 €	422 637,79 €	13,48%	2 713 235,21 €	86,52%
21 - Immobilisations corporelles	3 892 475,93 €	2 839 487,86 €	601 357,55 €	2 444 827,28 €	3 046 184,83 €	78,26%	846 291,10 €	21,74%
23 - Immobilisations en cours	1 675 047,00 €	431 254,80 €	162 329,43 €	594 590,54 €	756 526,37 €	45,19%	918 126,63 €	54,81%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 300,00 €	100,00%
27 - Autres immobilisations financières	205 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	205 800,00 €	100,00%

Chapitre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liqué	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Investissement - Recette</b>	<b>10 921 322,00 €</b>	<b>2 284 841,70 €</b>	<b>883 597,86 €</b>	<b>4 772 700,25 €</b>	<b>5 656 298,11 €</b>	<b>51,79%</b>	<b>5 265 023,89 €</b>	<b>48,21%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 701 940,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 701 940,59 €	100,00%
024 - Produits de cessions	208 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	208 300,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	869 428,09 €	0,00 €	0,00 €	942 318,39 €	942 318,39 €	108,38%	-72 890,30 €	-8,38%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 425 410,88 €	132 781,00 €	132 781,00 €	684 001,08 €	816 782,08 €	57,30%	609 428,80 €	42,70%
13 - Subventions d'investissement	1 644 465,00 €	1 117 060,10 €	750 816,86 €	461 163,73 €	1 211 980,59 €	73,70%	432 484,41 €	26,30%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 072 678,24 €	1 035 090,00 €	0,00 €	2 685 217,05 €	2 685 217,05 €	52,93%	2 387 461,19 €	47,07%

## B. Les budgets annexes :

Il est à nouveau rappelé que les tableaux présentés ne sont que des situations budgétaires en cours ou projetées, ne constituent donc pas les comptes administratifs de l'exercice 2019 et que certaines données agrégées et consolidées, le sont pour faciliter l'analyse et la projection budgétaire. A titre d'exemple, celles des budgets annexes d'assainissement ont été, pour certaines, agrégées en HT et TTC. Ces données permettent toutefois de répondre aux projections demandées par les textes lors du débat d'orientation budgétaire.

### 1. Le budget station-service

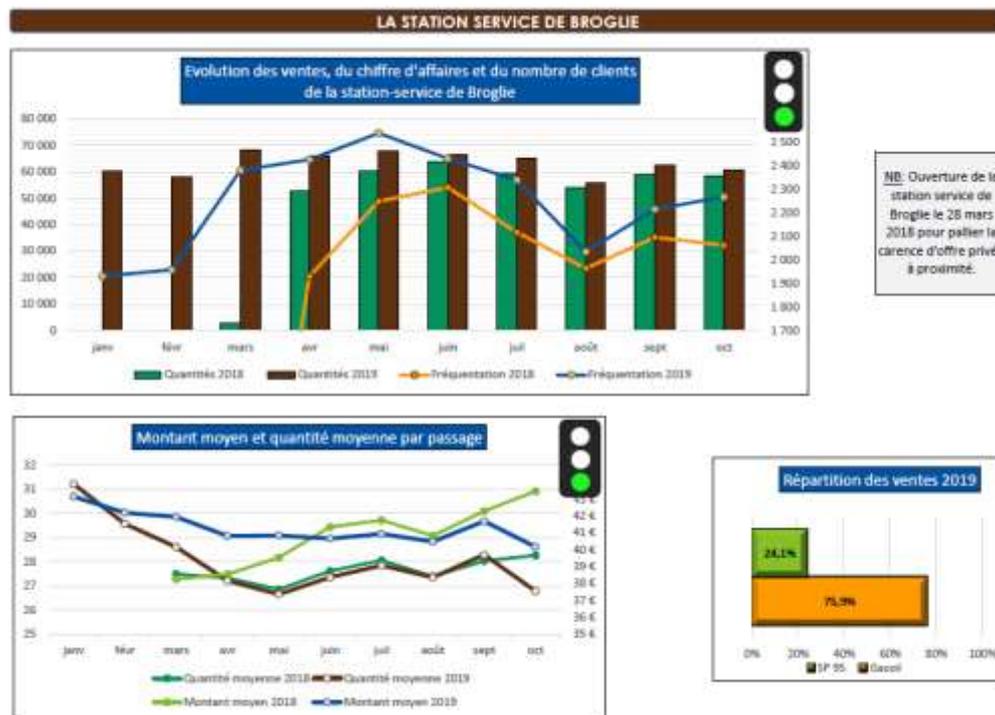
La situation budgétaire au 1<sup>er</sup> décembre 2019 est la suivante :

## Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A16 - STATION SERVICE 24/24 BROGLIE / 2019

Critères de sélection :

Chapitre	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 034 422,00 €</b>	<b>961 497,73 €</b>	<b>30 927,15 €</b>	<b>825 924,21 €</b>	<b>856 851,36 €</b>	<b>82,83%</b>	<b>177 570,64 €</b>	<b>17,17%</b>
011 - Charges à caractère général	1 015 000,00 €	961 497,73 €	30 927,15 €	825 924,21 €	856 851,36 €	84,42%	158 148,64 €	15,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	4 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 422,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	15 422,00 €	100,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 034 422,00 €</b>	<b>9 987,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>827 696,01 €</b>	<b>827 696,01 €</b>	<b>80,02%</b>	<b>206 725,99 €</b>	<b>19,98%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	5 956,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	5 956,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 466,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	3 466,00 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestataires de services, marchandises	1 019 000,00 €	9 987,85 €	0,00 €	827 696,01 €	827 696,01 €	81,23%	191 303,59 €	18,77%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>15 422,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>15 422,00 €</b>	<b>100,00%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 422,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	15 422,00 €	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	5 956,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	5 956,00 €	100,00%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>15 422,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>15 422,00 €</b>	<b>100,00%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 422,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	15 422,00 €	100,00%



Extrait tableau de bord n°16

## 2. Le budget tourisme

Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal, ajustée à l'équilibre budgétaire, en fonction des soldes reportés de l'exercice 2018. L'épargne nette est donc logiquement négative.

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre								Date : 02/12/2019 10:42
CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A05 - OFFICE DE TOURISME IBTN / 2019								

Créées de l'éditor

Chapitre	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b> Fonctionnement - Dépense</b>	<b>682 006,00 €</b>	<b>84 985,85 €</b>	<b>0 054,86 €</b>	<b>426 074,11 €</b>	<b>434 128,97 €</b>	<b>63,65%</b>	<b>247 877,03 €</b>	<b>36,35%</b>
011 - Charges à caractère général	278 370,00 €	84 985,85 €	0 054,86 €	87 155,05 €	95 209,91 €	34,20%	183 160,09 €	65,80%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	392 500,00 €	0,00 €	0,00 €	330 094,52 €	330 094,52 €	84,10%	62 405,48 €	15,90%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 535,60 €	0,00 €	0,00 €	7 535,60 €	7 535,60 €	100,00%	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	294,00 €	294,50 €	14,02%	1 805,50 €	85,98%
67 - Charges exceptionnelles	1 500,40 €	0,00 €	0,00 €	994,44 €	994,44 €	66,28%	505,96 €	33,72%
<b> Fonctionnement - Recette</b>	<b>682 006,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>477 826,47 €</b>	<b>477 826,47 €</b>	<b>70,06%</b>	<b>204 179,53 €</b>	<b>29,94%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 808,11 €	0,00 €	0,00 €	2 808,11 €	2 808,11 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	29 851,69 €	29 851,69 €	45,93%	35 148,31 €	54,07%
73 - Impôts et taxes	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	53 232,63 €	53 232,63 €	118,29%	-8 232,63 €	-18,29%
74 - Dotations, subventions et participations	567 808,00 €	0,00 €	0,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €	68,67%	177 808,00 €	31,33%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,62 €	1,62 €	0,00%	-1,62 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 298,89 €	0,00 €	0,00 €	1 932,42 €	1 932,42 €	148,86%	-632,53 €	-48,86%
<b> Investissement - Dépense</b>	<b>26 722,94 €</b>	<b>2 962,11 €</b>	<b>1 521,60 €</b>	<b>1 484,55 €</b>	<b>3 006,15 €</b>	<b>11,25%</b>	<b>23 716,79 €</b>	<b>88,75%</b>

BR/ELCHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 2

Chapitre	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
21 - Immobilisations corporelles	26 722,94 €	2 962,11 €	1 521,60 €	1 484,55 €	3 006,15 €	11,25%	23 716,79 €	88,75%
<b> Investissement - Recette</b>	<b>26 722,94 €</b>	<b>9 245,50 €</b>	<b>9 245,50 €</b>	<b>13 607,94 €</b>	<b>22 853,44 €</b>	<b>85,52%</b>	<b>3 869,50 €</b>	<b>14,48%</b>
091 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 006,34 €	0,00 €	0,00 €	6 006,34 €	6 006,34 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 535,60 €	0,00 €	0,00 €	7 535,60 €	7 535,60 €	100,00%	0,00 €	0,00%
19 - Dotations, fonds divers et réserves	3 935,00 €	0,00 €	0,00 €	66,00 €	66,00 €	1,68%	3 869,00 €	98,32%
13 - Subventions d'investissement	9 246,00 €	9 245,50 €	9 245,50 €	0,00 €	9 245,50 €	99,99%	0,50 €	0,01%

Chapitre ou Compte	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
29166 - Autres immobilisations corporelles	2 005,53 €	0,00 €	0,00 €	2 005,53 €	2 005,53 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 935,00 €	0,00 €	0,00 €	66,00 €	66,00 €	1,68%	3 869,00 €	98,32%
10222 - F.C.T.V.A.	3 935,00 €	0,00 €	0,00 €	66,00 €	66,00 €	1,68%	3 869,00 €	98,32%
13 - Subventions d'investissement	9 246,00 €	9 245,50 €	9 245,50 €	0,00 €	9 245,50 €	99,99%	0,50 €	0,01%
1326 - Autres	9 246,00 €	9 245,50 €	9 245,50 €	0,00 €	9 245,50 €	99,99%	0,50 €	0,01%

## 3. Les budgets des zones d'activités

L'analyse traduit avec évidence la priorité économique à donner à l'action de notre établissement public.

En 2019, des tableaux de bord spécifiques de suivi des ventes qui ont repris au 2ème semestre 2018 et qui permettent de projeter de meilleurs résultats et ratios en 2019 et en 2020, ont été instaurés. La part salariale affectée au travail économique sur les zones devra toutefois être intégrée au budget suite à la réorganisation de la direction de l'économie.

<b>Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre</b>						Date : 02/12/2019 10:42		
<b>CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A06 - ZONES ACTIVITES INTERCOM RISLE CHARENTONNE / 2019</b>								

Critères de l'éditor :

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>455 318,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 468,76 €</b>	<b>7 468,76 €</b>	<b>1,64%</b>	<b>447 849,24 €</b>	<b>98,36%</b>
011 - Charges à caractère général	5 650,42 €	0,00 €	0,00 €	3 257,85 €	3 257,85 €	57,66%	2 392,57 €	42,34%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 456,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	445 456,58 €	100,00%
66 - Charges financières	4 211,00 €	0,00 €	0,00 €	4 210,91 €	4 210,91 €	100,00%	0,09 €	0,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>455 318,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>644,09 €</b>	<b>644,09 €</b>	<b>0,14%</b>	<b>454 673,91 €</b>	<b>99,86%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	544,09 €	0,00 €	0,00 €	544,09 €	544,09 €	100,00%	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	435 456,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	435 456,58 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 217,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	19 217,33 €	100,00%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>511 672,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 765,14 €</b>	<b>5 765,14 €</b>	<b>1,13%</b>	<b>505 907,23 €</b>	<b>98,87%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	435 456,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	435 456,58 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 766,00 €	0,00 €	0,00 €	5 765,14 €	5 765,14 €	99,99%	0,86 €	0,01%
23 - Immobilisations en cours	70 449,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	70 449,79 €	100,00%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>511 672,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66 215,79 €</b>	<b>66 215,79 €</b>	<b>12,94%</b>	<b>445 456,58 €</b>	<b>87,06%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 215,79 €	0,00 €	0,00 €	66 215,79 €	66 215,79 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 456,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	445 456,58 €	100,00%

**Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre**  
**CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A14 - ZAC MAISON ROUGE / 2019**

Ordres de l'édition :

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>778 113,00 €</b>	<b>168 803,79 €</b>	<b>163 266,29 €</b>	<b>32 877,84 €</b>	<b>196 144,13 €</b>	<b>25,21%</b>	<b>581 968,87 €</b>	<b>74,79%</b>
011 - Charges à caractère général	324 800,00 €	168 803,79 €	163 266,29 €	6 436,00 €	169 702,29 €	52,25%	105 097,71 €	47,75%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	318,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	318,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 593,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	424 593,00 €	100,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 960,00 €	100,00%
66 - Charges financières	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €	1 960,00 €	1 960,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	24 482,00 €	0,00 €	0,00 €	24 481,84 €	24 481,84 €	100,00%	0,16 €	0,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>778 113,00 €</b>	<b>20 436,00 €</b>	<b>568,33 €</b>	<b>34 295,67 €</b>	<b>34 864,00 €</b>	<b>4,48%</b>	<b>743 249,00 €</b>	<b>95,52%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	321 960,00 €	100,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	1 960,00 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	424 593,00 €	20 436,00 €	568,33 €	34 254,67 €	34 823,00 €	8,20%	389 770,00 €	91,80%
74 - Dotations, subventions et participations	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	26 000,00 €	100,00%
77 - Produits exceptionnels	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	41,00 €	41,00 €	1,14%	3 559,00 €	98,86%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>1 067 355,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>745 395,01 €</b>	<b>745 395,01 €</b>	<b>69,84%</b>	<b>321 960,00 €</b>	<b>30,16%</b>

BRVELCHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 2

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	345 395,01 €	0,00 €	0,00 €	345 395,01 €	345 395,01 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	321 960,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>1 067 355,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>243 319,62 €</b>	<b>243 319,62 €</b>	<b>22,80%</b>	<b>824 035,39 €</b>	<b>77,20%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 593,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	424 593,00 €	100,00%
19 - Dotations, fonds divers et réserves	243 319,62 €	0,00 €	0,00 €	243 319,62 €	243 319,62 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	399 442,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	399 442,39 €	100,00%

## 4. La régie des transports

## Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A03 - REGIE TRANSPORT I BTN / 2019

Ordres de l'édition :

Chapitre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>933 071.00 €</b>	<b>209 240.53 €</b>	<b>27 372.22 €</b>	<b>793 057.54 €</b>	<b>820 429.76 €</b>	<b>87,93%</b>	<b>112 641.24 €</b>	<b>12,07%</b>
011 - Charges à caractère général	244 980.10 €	109 476.38 €	22 925.81 €	109 663.61 €	222 589.42 €	91,01%	21 390.68 €	8,99%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	344 900.10 €	4 117.74 €	0,00 €	304 576.23 €	304 576.23 €	88,41%	39 323.87 €	11,59%
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	33 832.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	33 832.00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	13 940.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	13 940.00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 431.80 €	0,00 €	0,00 €	148 431.80 €	148 431.80 €	100,00%	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	4 448.00 €	4 446.41 €	4 446.41 €	1,59 €	4 448.00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
66 - Charges financières	3 300.00 €	0,00 €	0,00 €	480.22 €	480.22 €	13,34%	2 819.78 €	86,66%
67 - Charges exceptionnelles	140 410.00 €	0,00 €	0,00 €	139 944.09 €	139 944.09 €	99,67%	465.91 €	0,33%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>933 071.00 €</b>	<b>409 351.70 €</b>	<b>19 579.65 €</b>	<b>979 673.73 €</b>	<b>999 793.30 €</b>	<b>107,09%</b>	<b>-66 122.38 €</b>	<b>-7,09%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	168 020.90 €	0,00 €	0,00 €	168 020.90 €	168 020.90 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	624.05 €	624.05 €	0,00%	-624.05 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat * de services, marchandises	369 850.00 €	190 680.26 €	19 519.65 €	401 253.97 €	420 773.62 €	113,77%	-50 519.65 €	-13,77%
74 - Subventions d'exploitation	395 200.10 €	214 715.88 €	0,00 €	394 832.44 €	394 832.44 €	99,91%	367.66 €	0,09%

BRVLDHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 2

Chapitre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 037.65 €	5 037.65 €	0,00%	-5 037.65 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	3 904.96 €	0,00 €	3 904.72 €	3 904.72 €	0,00%	-3 904.72 €	0,00%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>271 252.34 €</b>	<b>157 000.00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>266 251.54 €</b>	<b>266 251.54 €</b>	<b>88,76%</b>	<b>5 000.80 €</b>	<b>1,84%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	109 251.54 €	0,00 €	0,00 €	109 251.54 €	109 251.54 €	100,00%	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	162 000.80 €	157 000.00 €	0,00 €	157 000.00 €	157 000.00 €	96,91%	5 000.80 €	3,09%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>271 252.34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>257 683.34 €</b>	<b>257 683.34 €</b>	<b>95,00%</b>	<b>13 569.00 €</b>	<b>5,00%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	13 569.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	13 569.00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 431.80 €	0,00 €	0,00 €	148 431.80 €	148 431.80 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	109 251.54 €	0,00 €	0,00 €	109 251.54 €	109 251.54 €	100,00%	0,00 €	0,00%

## 5. Les budgets assainissement

- L'assainissement collectif

## Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A01 - SCE ASSMT COLLECTIF CC INTERCOM IBTN / 2019

Ordres de l'édition

Chapitre	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>2 597 642,62 €</b>	<b>247 840,99 €</b>	<b>85 586,48 €</b>	<b>1 257 790,82 €</b>	<b>1 343 377,30 €</b>	<b>51,72%</b>	<b>1 254 265,22 €</b>	<b>48,28%</b>
011 - Charges à caractère général	722 786,09 €	247 840,99 €	85 586,48 €	186 779,62 €	272 366,10 €	37,68%	450 419,99 €	62,32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	843 000,00 €	0,00 €	0,00 €	698 071,78 €	698 071,78 €	82,81%	144 928,22 €	17,19%
014 - Atténuations de produits	5 293,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	5 293,32 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	34 839,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	-34 839,04 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	495 723,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	495 723,76 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	312 461,04 €	0,00 €	0,00 €	310 420,01 €	310 420,01 €	99,35%	2 041,03 €	0,65%
65 - Autres charges de gestion courante	68 500,00 €	0,00 €	0,00 €	114,85 €	114,85 €	0,17%	68 385,15 €	99,83%
66 - Charges financières	98 939,37 €	0,00 €	0,00 €	62 404,56 €	62 404,56 €	63,07%	36 534,81 €	36,93%
67 - Charges exceptionnelles	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	16 100,00 €	100,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>2 597 642,62 €</b>	<b>124 350,00 €</b>	<b>3 200,00 €</b>	<b>1 141 021,82 €</b>	<b>1 144 221,82 €</b>	<b>44,05%</b>	<b>1 453 420,80 €</b>	<b>55,95%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	441 541,16 €	0,00 €	0,00 €	441 541,16 €	441 541,16 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	587 991,55 €	0,00 €	0,00 €	4 934,38 €	4 934,38 €	0,84%	683 357,17 €	99,33%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 010,14 €	0,00 €	0,00 €	99 497,92 €	99 497,92 €	67,22%	48 512,22 €	32,78%

BRVELOCHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 3

Chapitre	Budgété	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>r</sup> de services, marchandises	1 247 217,15 €	123 800,00 €	3 200,00 €	590 710,56 €	593 910,56 €	47,62%	653 306,57 €	52,38%
74 - Subventions d'exploitation	63 482,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	63 482,62 €	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	6 200,00 €	950,00 €	0,00 €	1 837,78 €	1 837,78 €	29,64%	4 362,22 €	70,36%
77 - Produits exceptionnels	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	87,50%	400,00 €	12,50%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>5 095 470,94 €</b>	<b>1 313 957,79 €</b>	<b>237 906,13 €</b>	<b>3 367 106,32 €</b>	<b>3 599 012,45 €</b>	<b>70,63%</b>	<b>1 496 458,49 €</b>	<b>29,37%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 123 685,62 €	0,00 €	0,00 €	2 123 685,62 €	2 123 685,62 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	148 010,14 €	0,00 €	0,00 €	99 497,92 €	99 497,92 €	67,22%	48 512,22 €	32,78%
16 - Emprunts et dettes assimilées	471 761,99 €	0,00 €	0,00 €	472 224,73 €	472 224,73 €	100,10%	-462,74 €	-0,10%
20 - Immobilisations incorporelles	170 514,90 €	8 797,00 €	0,00 €	5 172,00 €	5 172,00 €	3,03%	165 342,90 €	96,97%
21 - Immobilisations corporelles	434 761,19 €	119 045,39 €	32 433,60 €	91 233,67 €	123 667,27 €	28,44%	311 093,92 €	71,56%
23 - Immobilisations en cours	1 115 238,00 €	1 026 721,12 €	55 501,59 €	544 289,12 €	595 790,71 €	53,78%	515 447,29 €	46,22%
458101 - Travaux d'assnt Collectif	30 000,00 €	3 751,00 €	1 500,00 €	2 201,00 €	3 751,00 €	12,50%	26 249,00 €	87,50%
458102 - Travaux Assainissement Collectif 2018/2020	601 500,00 €	155 623,28 €	148 470,94 €	22 752,26 €	171 223,20 €	28,47%	430 276,80 €	71,53%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>5 095 470,94 €</b>	<b>2 095 622,07 €</b>	<b>787 167,68 €</b>	<b>3 044 583,61 €</b>	<b>3 831 751,29 €</b>	<b>75,20%</b>	<b>1 263 719,65 €</b>	<b>24,80%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	495 723,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	495 723,76 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	312 461,04 €	0,00 €	0,00 €	307 920,01 €	307 920,01 €	98,55%	4 541,03 €	1,45%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 100 216,12 €	23 566,00 €	23 566,00 €	1 204 505,01 €	1 228 066,01 €	111,62%	-127 849,89 €	-11,62%

BRVELOCHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 2 sur 3

Chapre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
13 - Subventions d'investissement	1 391 452,07 €	1 239 782,07 €	542 874,68 €	873 282,39 €	1 416 157,07 €	101,78%	-24 705,00 €	-1,78%
16 - Emprunts et dettes assimilées	719 639,35 €	356 296,00 €	6 874,90 €	348 422,00 €	356 296,00 €	49,51%	363 343,95 €	50,49%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 334,20 €	47 334,20 €	0,00%	-47 334,20 €	0,00%
458201 - Travaux d'asst Collectif	475 978,00 €	475 976,00 €	213 853,00 €	262 125,00 €	475 878,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
458202 - Travaux Assainissement Collectif 2018/2020	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	600 000,00 €	100,00%

Date : 02/12/2019 10:40

## Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A18 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT / 2019

Critères de l'édition :

Chapre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 174 617,68 €</b>	<b>80 351,36 €</b>	<b>43 592,90 €</b>	<b>214 713,68 €</b>	<b>257 706,58 €</b>	<b>21,94%</b>	<b>916 911,10 €</b>	<b>78,06%</b>
011 - Charges à caractère général	422 176,00 €	80 351,36 €	43 592,90 €	209 662,31 €	253 255,21 €	59,99%	168 920,78 €	40,01%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	188 824,40 €	0,00 €	0,00 €	2 003,44 €	2 003,44 €	1,06%	186 820,96 €	98,94%
014 - Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	42 104,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	42 104,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	203 565,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	203 565,25 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	244 269,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	244 269,11 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	7 675,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	7 675,00 €	100,00%
66 - Charges financières	30 159,92 €	0,00 €	0,00 €	2 447,93 €	2 447,93 €	8,12%	27 711,99 €	91,88%
67 - Charges exceptionnelles	25 844,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	25 844,00 €	100,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 174 617,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>115 002,98 €</b>	<b>115 002,98 €</b>	<b>9,79%</b>	<b>1 059 614,70 €</b>	<b>90,21%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	77 185,34 €	0,00 €	0,00 €	77 185,34 €	77 185,34 €	100,00%	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	50 460,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	50 460,41 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestas * de services, marchandises	1 003 606,93 €	0,00 €	0,00 €	37 813,64 €	37 813,64 €	3,77%	965 793,29 €	96,23%

BRVELOCHAP

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 2

Chapre	Budgésé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
74 - Subventions d'exploitation	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	35 000,00 €	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	8 561,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	8 561,00 €	100,00%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>1 454 399,03 €</b>	<b>125 676,35 €</b>	<b>86 779,61 €</b>	<b>367 758,13 €</b>	<b>434 537,74 €</b>	<b>29,88%</b>	<b>1 019 861,29 €</b>	<b>70,12%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 333,04 €	0,00 €	0,00 €	157 333,04 €	157 333,04 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	50 460,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	50 460,41 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 736,36 €	0,00 €	0,00 €	26 543,76 €	26 543,76 €	44,43%	33 192,60 €	55,57%
21 - Immobilisations corporelles	850 453,22 €	34 092,74 €	8 226,00 €	27 701,46 €	35 927,46 €	4,22%	814 525,76 €	95,78%
23 - Immobilisations en cours	336 416,00 €	91 583,61 €	58 553,61 €	156 179,87 €	214 733,68 €	63,83%	121 682,32 €	36,17%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>1 454 399,03 €</b>	<b>721 376,00 €</b>	<b>721 376,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>721 376,00 €</b>	<b>49,60%</b>	<b>733 023,03 €</b>	<b>50,40%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	203 565,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	203 565,25 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	244 269,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	244 269,11 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	574 064,67 €	633 928,00 €	633 928,00 €	0,00 €	633 928,00 €	110,43%	-59 863,33 €	-10,43%
16 - Emprunts et dettes assimilées	432 590,00 €	87 448,00 €	87 448,00 €	0,00 €	87 448,00 €	20,22%	345 052,00 €	79,78%

- L'assainissement non collectif

Date : 02/12/2019 10:40
<b>Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre</b>
<b>CC01 - INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE / CC01A02 - SPANC CC INTERCOM BERNAY NORMANDIE / 2019</b>

Ordres de rédaction :

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 012 435,06 €</b>	<b>53 701,50 €</b>	<b>17 236,60 €</b>	<b>54 623,15 €</b>	<b>71 059,75 €</b>	<b>7,10%</b>	<b>940 575,31 €</b>	<b>92,90%</b>
011 - Charges à caractère général	401 957,92 €	53 701,50 €	17 236,60 €	24 468,45 €	41 705,05 €	10,38%	360 252,87 €	85,62%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	404 166,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	404 166,25 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	10 210,89 €	0,00 €	0,00 €	10 210,89 €	10 210,89 €	100,00%	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	135 990,00 €	0,00 €	0,00 €	64,65 €	64,65 €	0,05%	135 435,35 €	99,95%
66 - Charges financières	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	600,00 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 879,16 €	19 879,16 €	33,13%	40 120,84 €	66,87%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 012 435,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 026 976,21 €</b>	<b>1 026 976,21 €</b>	<b>101,44%</b>	<b>-14 541,15 €</b>	<b>-1,44%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	497 435,06 €	0,00 €	0,00 €	497 435,06 €	497 435,06 €	100,00%	0,00 €	0,00%
79 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	515 000,00 €	0,00 €	0,00 €	528 678,35 €	528 678,35 €	102,66%	-13 678,35 €	-2,66%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	862,80 €	862,80 €	0,00%	-862,80 €	0,00%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>1 308 103,63 €</b>	<b>392 229,98 €</b>	<b>107 432,44 €</b>	<b>449 353,07 €</b>	<b>556 785,51 €</b>	<b>42,56%</b>	<b>751 318,12 €</b>	<b>57,44%</b>
020 - Dépenses imputées (investissement)	5 107,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	5 107,50 €	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	31 936,00 €	6 036,09 €	0,00 €	5 946,00 €	5 946,00 €	18,62%	25 990,00 €	81,38%

BRVELOCHAP :

Comparatif ventilé par engagements/liquidations - Chapitre

Page 1 sur 2

Chapitre	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
21 - Immobilisations corporelles	79 968,00 €	43 069,00 €	0,00 €	42 892,04 €	42 892,04 €	54,03%	36 876,96 €	45,97%
23 - Immobilisations en cours	48 040,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	48 040,89 €	100,00%
458101 - Opération pour compte de tiers	377 644,24 €	23 210,00 €	262,00 €	171 793,26 €	172 055,26 €	45,56%	205 588,98 €	54,44%
458102 - Travaux de réhabilitation ANC	765 906,00 €	319 914,96 €	107 170,44 €	228 621,75 €	335 792,19 €	43,85%	430 113,81 €	56,15%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>1 308 103,63 €</b>	<b>1 149 048,29 €</b>	<b>1 087 588,29 €</b>	<b>1 777 438,62 €</b>	<b>1 265 026,91 €</b>	<b>96,71%</b>	<b>42 076,72 €</b>	<b>3,29%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 524,68 €	0,00 €	0,00 €	14 524,68 €	14 524,68 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	10 210,89 €	0,00 €	0,00 €	10 210,89 €	10 210,89 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 549,06 €	975,00 €	975,00 €	7 063,00 €	8 028,00 €	63,97%	4 521,06 €	36,03%
458201 - Opération pour compte de tiers	490 540,00 €	490 540,00 €	458 544,00 €	58 579,35 €	517 123,35 €	105,42%	-26 983,35 €	-5,42%
458202 - Travaux de réhabilitation ANC	780 279,00 €	657 533,29 €	628 044,29 €	67 670,70 €	715 139,99 €	91,65%	65 139,01 €	8,35%

## **6. Une consolidation facultative et « théorique » de l'ensemble des budgets principaux, annexes et rattachés**

Cette consolidation est facultative, car non prévue par les textes, théorique parce qu'elle agrège des budgets principaux, annexes, voire rattachés dont les équilibres sont parfois assurés par des recettes liées aux usagers (redevances en particulier, affectées à ces budgets dont elles concourent à l'équilibre). Elle s'inscrit dans une optique de consolidation des « risques », des engagements ou de la « capacité globale à financer » les actions arbitrées dans le projet de territoire. Il est à nouveau précisé que ce tableau devra être actualisé lors de l'adoption, des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2019, que l'établissement du budget primitif devra respecter le principe de prudence, au regard de l'incertitude qui pèsera encore sur le niveau des recettes fiscales et de dotations. Le débat d'orientation budgétaire ne peut être assimilé à l'adoption des résultats de l'exercice précédent.

La projection budgétaire tiendra ainsi compte de l'épargne nette, du profil d'extinction de la dette et de l'évolution des autres charges et produits.

	TOTAL TOUS BUDGETS		IBTN+CIAS	Projection
	2018	2019	2018	2019
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	111 311,20	700 544,00	315 773,36	850 544,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	4 549 806,39	4 328 468,00	7 758 629,81	7 418 082,00
73 - IMPOTS ET TAXES	25 720 178,49	26 023 794,00	25 720 178,49	26 023 794,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 210 300,27	6 066 773,00	9 002 483,37	7 770 869,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	175 192,31	156 874,00	559 352,54	473 922,00
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)	238,50	0,00	238,50	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	252 428,20	110 758,22	253 331,17	112 124,22
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS)ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT</b>	<b>38 019 455,36</b>	<b>37 387 211,22</b>	<b>43 609 987,24</b>	<b>42 649 335,22</b>
		0,00	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 125 393,79	9 694 255,00	11 354 807,16	10 873 940,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 150 272,91	8 966 000,00	12 251 530,02	13 136 713,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 606 105,00	10 558 103,00	10 606 105,00	10 558 103,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	5 871 136,05	6 257 729,00	6 313 598,81	6 665 429,00
66 - CHARGES FINANCIERES	354 559,53	381 831,00	354 559,53	381 831,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 090,61	295 535,00	809 686,61	562 275,00
68 - (DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT</b>	<b>35 173 557,89</b>	<b>36 153 453,00</b>	<b>41 690 287,13</b>	<b>42 178 291,00</b>
EPARGNE DE GESTION	3 013 880,91	1 800 366,00	2 830 376,58	1 303 026,00
EPARGNE BRUTE	2 845 897,47	1 233 758,22	1 919 700,11	471 044,22
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	7%	3%	4%	1%

L'épargne se dégrade de manière significative tant tous budgets confondus que consolidée avec le CIAS. Cette analyse reste toutefois provisoire et devra être confirmée lors de l'analyse des comptes administratifs.

L'épargne nette devrait toutefois rester positive en 2019 et en 2020 mais s'orienter négativement en 2021 :

# Analyse financière prospective

## Le tableau des flux financiers et soldes financiers :

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021
Produits courants	32 812	31 698	31 858
Charges courantes	31 415	30 738	31 012
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 398</b>	<b>960</b>	<b>845</b>
Produits exceptionnels (hors cessions)	0	0	0
Charges exceptionnelles	50	50	50
	<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>-50</i>	<i>-50</i>
Produits financiers	0	0	0
<b>Charges financières</b>	<b>239</b>	<b>275</b>	<b>359</b>
	<i>Résultat financier</i>	<i>-239</i>	<i>-359</i>
<b>Capacité d'autofinancement brute (hors cess.)</b>	<b>1 109</b>	<b>636</b>	<b>436</b>
Remboursement des emprunts et autres dettes	1 052	1 311	1 626
Réduction du déficit de fonctionnement reporté			
<i>Déficit restant à combler</i>			
<b>Capacité d'autofinancement nette (hors cess.)</b>	<b>56</b>	<b>-676</b>	<b>-1 190</b>
Recettes définitives d'investissement	525	834	903
Produits exceptionnels retraités en inv. (cessions, remboursements)	0	0	0
Subventions exceptionnelles			
<b>Financement propre disponible</b>	<b>581</b>	<b>158</b>	<b>-287</b>
Dépenses d'équipement	4 015	6 232	6 725
<b>Besoin résiduel de financement</b>	<b>3 434</b>	<b>6 073</b>	<b>7 012</b>
Emprunts souscrits et autres dettes	1 327	6 073	7 012
<b>Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>2 507</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Encours de dette au 1er janvier</b>	<b>7 429</b>	<b>7 703</b>	<b>12 465</b>
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>7 703</b>	<b>12 465</b>	<b>17 851</b>

14

## PPI Challenges Public 1

### C. La dette et son évolution projetée

Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter : « Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. » et « 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Les tableaux présentés ci-dessus donnent une première information en lien avec le calcul de l'épargne.

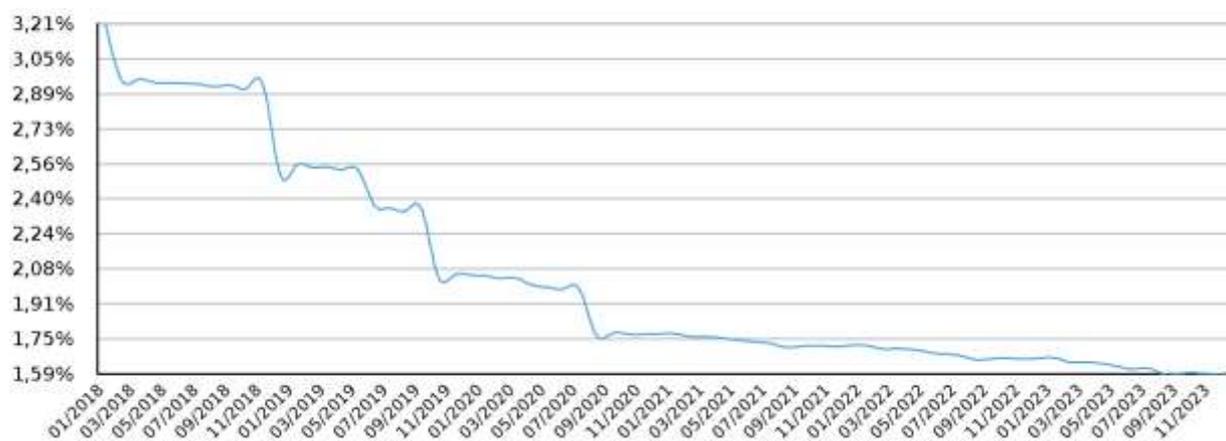
Ils seront utilement complétés par les tableaux suivants :

Son profil d'extinction peut être présenté comme suit :

#### Budget Principal

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 025 029.16 €	2,05 %	12 ans et 7 mois	6 ans et 8 mois	35

## Evolution annuelle du taux moyen (en %)



## Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	33	9 549 529.16 €	2,25 %
Revolving non consolidés	2	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		1 475 500.00 €	0,73 %
<b>Dettes</b>	<b>35</b>	<b>11 025 029.16 €</b>	<b>2,05 %</b>

Revolving disponibles	2 350 000 €
<b>Dettes + disponibles</b>	<b>13 375 029.16 €</b>

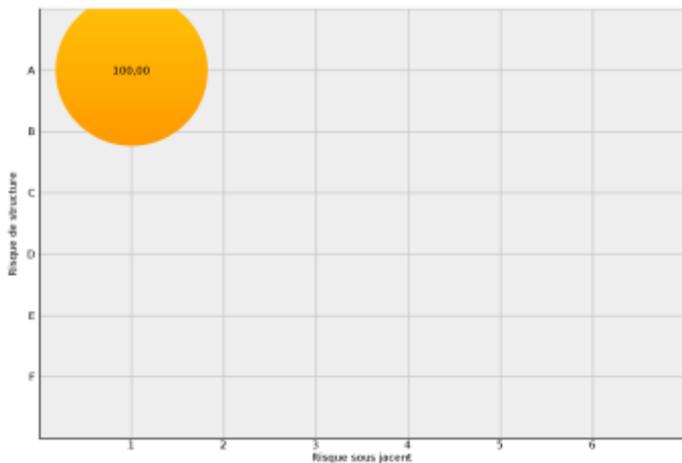
## Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 203 937.60 €	65,34 %	2,75 %
Variable	2 596 976.50 €	23,56 %	0,46 %
Livret A	1 224 115.06 €	11,10 %	1,27 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>11 025 029.16 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,05 %</b>

## Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

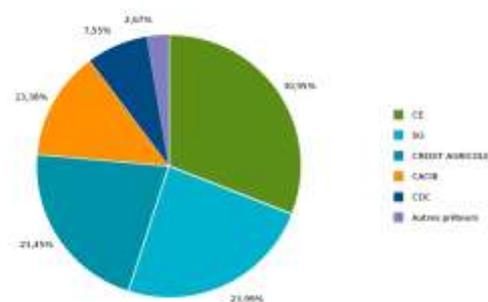
Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

### Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	3 412 729.89 €	30,95 %	
SOCIETE GENERALE	2 645 439.05 €	23,99 %	2 350 000.00 €
CREDIT AGRICOLE	2 364 352.65 €	21,45 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 475 500.00 €	13,38 %	0 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	832 255.34 €	7,55 %	
Autres prêteurs	294 752.23 €	2,67 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>11 025 029.16 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 350 000.00 €</b>



### Dettes par année

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	9 814 149 €	11 289 020 €	11 510 743 €	10 400 442 €	9 328 180 €	4 734 374 €
Capital payé sur la période	1 052 677 €	1 108 800 €	1 127 518 €	1 105 757 €	1 047 168 €	719 887 €
Intérêts payés sur la période	237 638 €	* 220 765 €	* 209 761 €	* 184 966 €	* 160 040 €	* 65 717 €
Taux moyen sur la période	2,38 %	1,98 %	1,81 %	1,76 %	1,70 %	1,41 %

S'agissant de la dette à court terme, les tirages ont été les suivants :

DATES	montant de la ligne	TIRAGE	REMBOURSEMENT	RESTE DU	Intérêts	
	2 000 000,00 €	- €				
13/05/2019		800 000,00 €		800 000,00 €		
08/08/2019					702,23 €	
19/08/2019		800 000,00 €		1 600 000,00 €		
02/09/2019				0,00	435,56 €	
19/09/2019			1 600 000,00 €	0,00	337,78 €	
				0,00		
07/10/2019		800 000,00 €		800 000,00 €	2 200,00 €	commission
01/11/2019		- €		0,00 €	128,00 €	
14/11/2019			400 000,00 €	400 000,00 €		
03/12/2019			400 000,00 €	0,00 €		

## Synthèse de votre dette au 07/12/2019

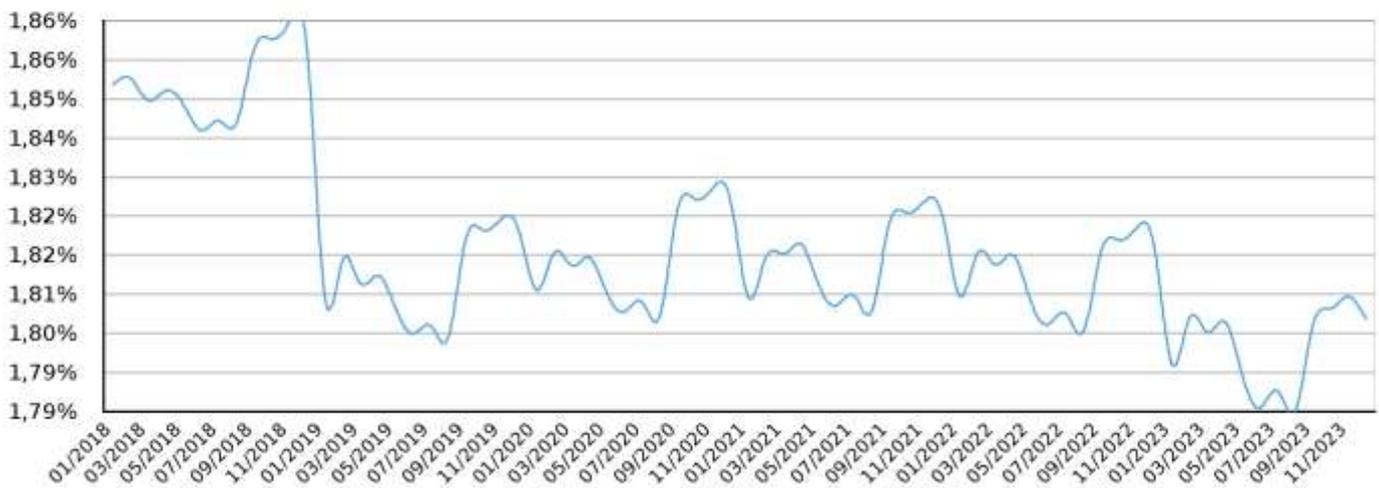
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
475 000.00 €	0,49 %	14 ans	7 ans et 1 mois

Budget Assainissement IRC, Budget Assainissement IPB, Assainissement collectif BERNAY

## Synthèse de votre dette au 07/12/2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
6 038 881.56 €	1,82 %	14 ans et 1 mois	7 ans et 7 mois

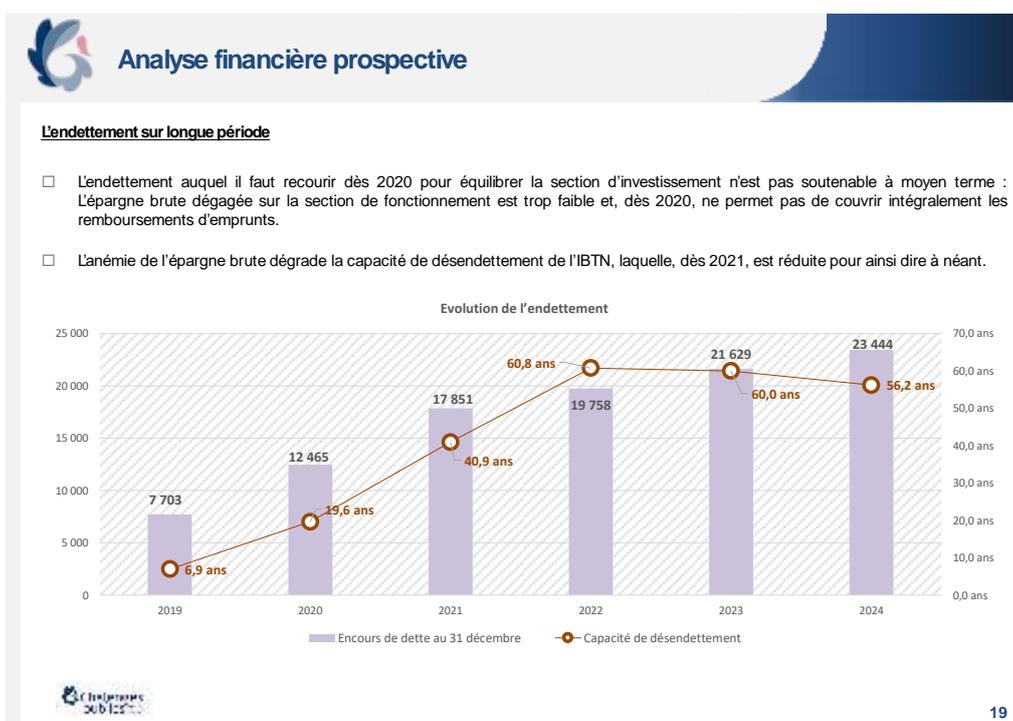
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



*Les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Le montant visé de 20 millions d'euros, tous budgets confondus, pour la fin de l'exercice 2019 sera respecté.

Pour l'année 2020, le besoin supplémentaire d'emprunts est estimé à ce stade à 5 millions d'euros. Toutefois, **il convient de réfléchir à la soutenabilité de l'endettement sur une longue période** :



**D. Structure des effectifs, éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature – Durée effective du travail**

Ces données sont notamment extraites du dernier tableau de bord mensuel :

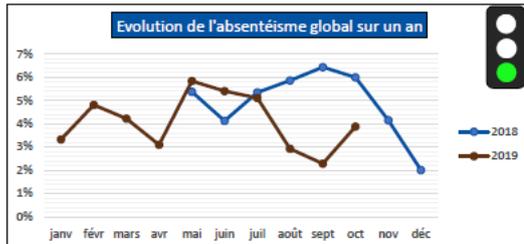
Charges de personnel 2019 <sup>1</sup>	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
--	------	------	------	-----	-----	------	------	------	------	-----	-----	-----

Charges de personnel et frais assimilés												
Dépenses du mois <sup>2</sup>	627 321 €	612 168 €	685 346 €	751 579 €	702 139 €	840 093 €	713 524 €	701 406 €	669 656 €	717 973 €		
Prévisionnel cumulé	684 542	1 369 083	2 053 625	2 738 167	3 422 708	4 107 250	4 791 792	5 476 333	6 160 875	6 845 417	7 529 958	8 214 500
Cumul dépenses	627 321	1 239 489	1 924 834	2 676 413	3 378 552	4 218 644	4 932 169	5 633 575	6 303 232	7 021 205		
% réalisé 2019	7,64%	15,09%	23,43%	32,58%	41,13%	51,36%	60,04%	68,58%	76,73%	85,47%		
Rappel réalisé 2018					36,85%	43,95%	52,58%	60,07%	67,24%	76,40%	83,95%	93,91%
Marge disponible	57 221 €	129 595 €	128 791 €	61 754 €	44 157 €	-111 394 €	-140 377 €	-157 242 €	-142 356 €	-175 788 €		
Agents payés <sup>3</sup>	239	243	250	264	264	281	273	259	251	260		
Equivalents ETP <sup>3</sup>	199	195	198	200	199	213	218	216	212	210		
Coût horaire /ETP	20,78 €	20,71 €	22,83 €	24,80 €	23,32 €	25,98 €	21,60 €	21,41 €	20,84 €	22,58 €		

Dont heures supplémentaires <sup>4</sup>												
Dépenses du mois	7 819 €	9 628 €	6 278 €	5 970 €	4 754 €	5 904 €	7 189 €	4 477 €	6 409 €	3 872 €		
Prévisionnel cumulé	5 285 €	10 569 €	15 854 €	21 139 €	26 423 €	31 708 €	36 993 €	42 277 €	47 562 €	52 847 €	58 131 €	63 416 €
Cumul dépenses	7 819 €	17 447 €	23 725 €	29 695 €	34 449 €	40 353 €	47 542 €	52 019 €	58 429 €	62 301 €		
% réalisé 2019	12,3%	27,5%	37,4%	46,8%	54,3%	63,6%	75,0%	82,0%	92,1%	98,2%		
Rappel réalisé 2018					44,1%	54,5%	63,6%	70,1%	75,3%	81,5%	87,7%	95,1%
Marge disponible	-2 534 €	-6 877 €	-7 871 €	-8 556 €	-8 025 €	-8 645 €	-10 549 €	-9 742 €	-10 867 €	-9 454 €		

- Hors élus et trésorier, + personnel extérieur.
- Pic de dépenses du mois d'avril du au paiement d'une cotisation de 75 282 € aux organismes sociaux et pic de dépenses de juin du au paiement de la cotisation d'assurance du personnel pour un montant de 151 532 €.  
Le budget paie de décembre 2018 a été augmenté de 61 634 € du à des rattachements de charges intervenus en 2019 et réaffectés sur 2018.
- Hors personnel externe et sommes refacturées aux budgets annexes. ETP hors élus, trésorier, vacataires, stagiaires et apprentis.  
L'augmentation des effectifs est due à l'arrivée de 4 agents à la brigade verte, un agent à la voirie, 2 agents à l'assainissement, un agent aux MSAP, un agent à l'office de tourisme, ainsi qu'aux recrutements de vacataires et de contrats saisonniers pour l'été.  
ETP: équivalent temps plein: activité exercée sur la base d'un temps plein.
- Objectif 2019: Heures supplémentaires de 2018 avec une baisse de 10 %.

L'absentéisme	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Taux d'absentéisme	3,32%	4,81%	4,22%	3,09%	5,83%	5,40%	5,10%	2,92%	2,28%	3,87%		
- dont maladies ordinaires	2,26%	3,76%	3,14%	2,01%	5,32%	4,94%	4,71%	2,42%	0,95%	2,70%		
- dont accidents du travail	0,55%	0,57%	0,56%	0,49%	0%	0%	0%	0,03%	0,47%	0,20%		
- dont longues maladies	0,51%	0,47%	0,51%	0,59%	0,51%	0,46%	0,39%	0,47%	0,87%	0,97%		
Nombre de jours	201	285	254	188	352	350	338	192	147	247		
Moyenne/ agent	0,84	1,17	1,02	0,71	1,33	1,25	1,24	0,74	0,59	0,95		



L'intercom a choisi d'adopter la méthode de calcul préconisée par l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales, soit le nombre de jours d'absence de la période/(nombre d'ETP X nombre de jours calendaires de la période).

Selon une enquête menée par cette association en partenariat avec la société Havasu, l'absentéisme des agents territoriaux s'est élevé en 2017 à 8,34%. Entre 2016 et 2017, le phénomène a augmenté de 0,14 point, contre 0,35 point entre 2016 et 2017.

La formation	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Agents partis en formation	28	14	27	50	17	30	5	4	55	62		
Nombre de jours du mois	74,5	54,0	68,0	60,6	28,0	63,0	6,5	3,0	113,2	167,6		
Nombre de jours cumulés	74,5	128,5	196,5	257	285	348	355	358	471	638		
Jours de formation cumulés par agent et par an	0,31	0,53	0,79	0,97	1	1,24	1,30	1,38	1,88	2,46		

Rappel du nombre de jours de formation cumulés par agent à fin octobre 2018

1,60 jours

Objectif formation

Deux jours par an et par agent

Tendance N-1

Nombre d'agents reçus dans les BIP <sup>5</sup>	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
	0	0	1	3	3	11	0	2	5	5	0	0

Nombre total d'agents reçus en 2019

30

Objectif pour les BIP

35 agents reçus en 2019

5. BIP: Bureau d'Information du Personnel.  
Pas de sessions organisées en juillet.



Tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au 1<sup>er</sup> décembre 2019

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	38	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	15	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	0	0	0
Rédacteur	10	1	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	3	0	2	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	7	0	0	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	81	2	4	0
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
Total filière	10	0	1	0
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	17	17	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	18	13	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	13	7	1	1
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
Total filière	55	41	5	2
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	2	1	0	0
Total filière	6	2	0	0
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	69	30	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	17	0	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	0	0	0
Agent de maîtrise	6	0	0	0
Technicien	8	8	1	0
Technicien principal de 2ème classe	4	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	5	3	0	0
Ingénieur	3	0	0	0
Ingénieur principal	2	0	0	0
Total filière	123	41	3	1
<b>Total</b>	275	86	13	3

L'évolution des effectifs depuis 2017 est la suivante :

	2017							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
Budget principal	161		123		223,74		284	
Assainissement	13		2		14,60		15	
Tourisme	9		0		7,27		9	
Transport	4		4		6,31		8	
	2018							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
Budget principal	132	-18,01%	52	-57,72%	148,72	-33,53%	184	-35,21%
Assainissement	12	-7,69%	7	250,00%	18,80	28,77%	19	26,67%
Tourisme	8	-11,11%	4	400,00%	10,77	48,13%	12	33,33%
Transport	6	50,00%	3	-25,00%	8,00	26,70%	9	12,50%
	2019							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
Budget principal	138	4,55%	49	-5,77%	155,48	4,54%	187	1,63%
Assainissement	13	8,33%	5	-28,57%	18,00	-4,26%	18	-5,26%
Tourisme	7	-12,50%	2	-50,00%	9,00	-16,45%	9	-25,00%
Transport	8	33,33%	2	-33,33%	8,40	5,00%	10	11,11%

La forte diminution des effectifs en 2018 s'explique par la reprise de la compétence « enfance jeunesse" par le CIAS. En effet, en 2017, année de création de l'INTERCOM Bernay terres de Normandie, les agents de la compétence étaient gérés et rémunérés sur le budget principal de

	2017							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
CIAS	8		16		20,14		24	
SAD	8		89		54,13		97	
FRPA	4		1		4,51		5	
	2018							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
CIAS	44	450,00%	86	437,50%	81,30	303,61%	130	441,67%
SAD	9	12,50%	89	0,00%	49,17	-9,16%	98	1,03%
FRPA	4	0,00%	0	-100,00%	3,80	-15,82%	4	-20,00%
	2019							
	Titulaires	Evolution	Non titulaires	Evolution	ETP	Evolution	Total	Evolution
CIAS	55	25,00%	29	-66,28%	61,71	-24,10%	84	-35,38%
SAD	9	0,00%	59	-33,71%	43,90	-10,72%	68	-30,61%
FRPA	4	0,00%	0	0,00%	3,90	2,63%	4	0,00%

L'objectif est de stabiliser les effectifs par une mutualisation interne (Emplois de direction IBTN et CIAS) et externes (Réseau de villes moyennes et de secrétaires de mairie).

Un travail sera conduit par le bureau pour optimiser la reconduction des contractuels. Ce levier représente environ 1% de la masse salariale pour une soixantaine de contrats.

## E. L'évolution des dépenses d'équipement

Comme l'indiquent nos tableaux de bord à fin octobre, nos taux de réalisation projetés devraient évoluer positivement :

Les actions du projet de Territoire



Axes du projet de Territoire

AXE 1 : MAJORER LE TERRITOIRE ACTUEL DES BAMBULES CONTRIBUANT A LA QUALITE DE VIE  
 AXE 2 : DEVELOPPER LA VIGILANCE, LE BIEN-ETRE, LA CULTURE, LE SPORT ET LA RECHERCHE INNOVANTE  
 AXE 3 : SECURISER ET RENFORCER LE TRAFIC, LES INFRASTRUCTURES ET NOTAMMENT LES VOIES  
 AXE 4 : STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLES, AGRICULTURE, TOURISME ET RECREATION



LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS									
Investissements IBTN tous budgets (hors CIAS) à fin octobre 2019							Comparaison 2018		
Budget primitif	Report de crédits	Total BP	Payé	Reste engagé	Disponible	% payé 2019	% réalisé 2019	% payé 2018	% réalisé 2018
18 300 341 €	2 546 187 €	20 846 528 €	8 818 520 €	1 441 608 €	10 586 400 €	42,3%	49,2%	47,5%	56,4%
P R I N C I P A L S P R O J E T S  2 0 1 9	TRES HAUT DEBIT FIBRE OPTIQUE <sup>1</sup>					BP 2019	% payé		
						2 349 799 €	0%		
	AMENAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES					BP 2019	% payé		
						360 122 €	84,6%		
	DESAMIANTAGE COLLEGE DE BEAUMONT					BP 2019	% payé		
						270 000 €	0%		
	TRAVAUX DE VOIRIE					BP 2019	% payé		
						1 180 032 €	22,7%		
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)					BP 2019	% payé		
						80 640 €	16,5%		
	MICRO-CRECHE DE SERQUIGNY					BP 2019	% payé		
						362 048 €	56,2%		
	CCRIL 2					BP 2019	% payé		
					103 000 €	19,7%			
PROGRAMME RESTAURONS NOS MARES					BP 2019	% payé			
					276 790 €	30,5%			
TRAVAUX DE RUISSELLEMENT					BP 2019	% payé			
					367 087 €	0,1%			
ZONES D'ACTIVITE					BP 2019	% payé			
					205 800 €	0%			
STATIONS D'EPURATION					BP 2019	% payé			
					1 596 238 €	34,8%			
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT					BP 2019	% payé			
					710 499 €	11,2%			



1. Modification à la baisse de l'appel de fonds 2019 de la part d'Eure Numérique (montant initialement prévu de 2 961 703 €).



Page 112  
 14/10/2019  
 14/10/2019

## F. Les soldes d'exécution reportés

Cette information ne peut être donnée à ce stade.

## IV. Les orientations pluriannuelles

Pour mémoire, la présentation des engagements pluriannuels comporte notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Le cahier des 100 propositions concrètes votées programme les actions envisagées :

Toutefois, s'agissant de la couverture du territoire en fibre optique, le conseil communautaire a délibéré en 2017 et cela constitue un premier engagement pluriannuel, une orientation donne lieu au vote d'une autorisation de programme.

Le planning prévisionnel des appels de fonds est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	total
<b>CC BTN</b>	<b>1 249 558,11 €</b>	<b>2 349 790,33 €</b>	<b>3 869 653,24 €</b>	<b>1 540 191,90 €</b>	<b>9 009 193,58 €</b>
<i>dont comptabilisé au 1315</i>	<i>1 249 558,11 €</i>	<i>2 349 790,33 €</i>	<i>2 436 811,26 €</i>	€	<i>6 036 159,70 €</i>
<i>dont comptabilisé au 1687</i>		€	<i>1 432 841,98 €</i>	<i>1 540 191,90 €</i>	<i>2 973 033,88 €</i>

Eure Normandie Numérique reversera à la CC BTN la somme précisée à la section 1.02 selon le rythme suivant :

	2023	2024	2025	total
<b>ENN</b>	<b>1 486 516,94 €</b>	<b>743 258,47 €</b>	<b>743 258,47 €</b>	<b>2 973 033,88 €</b>

Le financement externe prévu par emprunt a été réalisé.

Autres AP-CP :

APCP						
Budget Général						
N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
01/2018 THD	Très Haut Débit Fibre	9 230 892,00	1 249 558,11	2 961 703,25	3 091 242,10	1 928 388,54
02/2018 BAT	Construction Micro Crèche	286 000,00	82 000,00	204 000,00		
03/2018 PLH	Plan Local Habitat	180 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
04/2018 Col	Désamiantage Collège	225 000,00	75 000,00	150 000,00		
Budget Assainissement Collectif						
N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019		
AC 01/20178SERQ	Travaux AC Serquigny	902 800,00	228 364,89	674 434,11		

La commission voirie a également été invitée à travailler sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux neufs de 850 000 TTC, d'une enveloppe exceptionnelle en 2020 au titre de la rénovation des ouvrages d'art de 450 000 euros TTC et d'une enveloppe d'entretien de la voirie de 350 000 TTC maxi. S'agissant du matériel l'enveloppe est limitée à 250 000 euros TTC.

Le projet de territoire énoncé en effet :

« Le maillage du territoire se traduit d'une part, budgétairement par :

Le vote d'une autorisation de programme de 9 200 000 euros de participation au financement de 30 millions d'euros de travaux de développement d'un réseau à très haut-débit sur l'ensemble du territoire. L'accessibilité numérique est en effet un enjeu déterminant et un préalable à l'aménagement du territoire. Le réseau de téléphonie mobile et la fin des zones-blanches doit également rester un objectif.

- La programmation budgétaire d'enveloppes techniques liées aux voirie, réseaux et bâtiments :

- Deux millions d'euros/an de crédits d'entretien et de travaux de voirie
- Un million cinq cent mille euros/an de travaux d'entretien et de travaux de bâtiments (locaux administratifs/gymnases)
- Cinq cent mille euros/an de travaux neufs et réhabilitations liés aux stations et réseaux d'assainissement

Et d'autre part, contractuellement, par l'inscription prioritaire des travaux concourant à la vitalité, la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs. »

S'agissant de l'enveloppe « fonds de concours », le projet de territoire indique :

« Le versement de fonds de concours aux « petites » communes, dont la taille reste à définir, pour accompagner leurs projets visant à entretenir, rénover, mettre en valeur leur patrimoine historique, leurs équipements publics et associatifs et leurs investissements concourant à la transition énergétique. Une enveloppe globale de 250 000 euros/an sera affectée à ce fonds de concours, dont les dossiers seront instruits par une commission ad hoc assurant une représentation adaptée des « petites » communes. Ce montant arrêté forfaitairement a vocation à augmenter en fonction des capacités budgétaires ; »

La taille a été définie à 1 000 habitants et la commission ad hoc s'est réunie pour préparer ses propositions.

## **V. Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. <sup>6</sup>**

Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2020 sont les suivants :

### Concours financiers :

#### *Dotation d'intercommunalité :*

Notre dotation d'intercommunalité devrait augmenter en 2020. Une estimation prudente de cette augmentation :

#### *Dotation de compensation :*

Cette dotation est écrêtée tous les ans afin de financer l'enveloppe normée de DGF.

Cette minoration se situe entre 2% et 2,5% en moyenne. Il faudra alors retirer ce montant à cette dotation en 2020.

### *FPIC :*

#### **Hypothèses**

<b>Les indicateurs</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Population DGF	61 365	60 801	60 650	60 610
Effort fiscal agrégé	1,0 96084	1,1 12848	1,1 0395	1,1 0395
Potentiel financier agrégé (PFIA)	44 199 411	44 067 813	44 601 632	45 493 664

<sup>6</sup> I. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Revenu des EPCI	751 226 097	741 717 574	743 193 187	744 440 005
Coefficient d'intégration fiscale	,4 88846	,4 68053	,4 07382	,4 07348
Potentiel fiscal	12 895 341	15 855 867	15 907 634	15 907 634

Tableau d'information pour FPIC_EPCI	2017	2018	2019	2020
<b>FPIC solde territoire</b>		<b>1 547 242</b>	<b>1 544 205</b>	<b>1 627 594</b>
variation annuelle			- 0,20%	5,40%
prélèvement		0	0	0
versement		1 547 242	1 544 205	1 627 594
<b>FPIC solde EPCI</b>		<b>724 191</b>	<b>629 081</b>	<b>662 997</b>
variation annuelle			- 13,13%	5,39%
prélèvement EPCI		0	0	0
versement EPCI		724 191	629 081	662 997

Il est sera proposé au conseil communautaire lors du vote du budget de l'exercice 2020 et sous réserve de la notification du FPIC d'opter pour une répartition à la majorité des 2/3 (réunion du pacte financier et fiscal du 5 décembre 2019) :

Fiche d'information FPIC 2019 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)										
Exercice		2019		Département		27				
Ensemble intercommunal:		200066413		CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE						
<b>Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)</b>										
Montant prélevé Ensemble intercommunal		0								
Montant reversé Ensemble intercommunal		1 544 205								
Solde FPIC Ensemble intercommunal		1 544 205								
Cet Ensemble intercommunal est		bénéficiaire net								
<b>Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres</b>										
	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		629 082	817 807	440 357		629 082	
Part communes membres	0	0	0		915 123	726 398	1 103 848		915 123	
TOTAL	0	0	0		1 544 205	1 544 205	1 544 205		1 544 205	

**Extrait circ. Préf. du 17/06/19**

Sur le tableau ci-dessus, donné pour exemple si un vote s'était opéré en 2019, une répartition majorant de + 30 % notre FPIC aurait produit un supplément de recettes de 188 725 €.

2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ».** Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. dans un délai de deux mois à compter de la présente information.

Dans ce cas, le prélèvement et/ou le reversement sont dans un premier temps, répartis entre l'E.P.C.I., d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun.

Dans un second temps la répartition du F.P.I.C. entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- > leur population,
- > l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- > le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'E.P.C.I.

A ces trois critères obligatoires peut s'ajouter tout autre critère complémentaire de ressources ou de charges choisi par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères vous appartient.

Ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun. Afin de vous aider à réaliser les calculs nécessaires à cette répartition dérogatoire, un module de simulation est mis en ligne sur le site Internet de la D.G.C.L.

## Fiscalité :

Une stabilité des recettes fiscales est envisagée sous réserve d'un gel pour un an de la baisse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour laquelle un lissage à la baisse vers un taux cible de 12 % est envisagé. En effet une étude est parallèlement conduite sur la tarification incitative. Le conseil communautaire a voté le 12 septembre 2019 une exonération de la cotisation foncière des entreprises au sein de zones à finalité régionale à 50% pour une durée de 3 ans. L'estimation du « manque à gagner » en termes de recettes et sa mise en perspective avec les recettes liées au dynamisme économique reste aléatoire et n'est pas disponible.

L'ouverture de nouveaux bureaux au centre d'affaires procurera de nouvelles recettes. L'ouverture de l'espace 360° est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le tableau ci-dessus serait donc décalé d'une année en ce qui concerne le lissage de la TEOM.

	Taux actuels	Bases d'imposition	Produits	+/-	Taux 04/2018	Produits	+/-	Taux début lissage 2019	Produits	+/-	Taux 2020	Produits	+/-	Taux 2021	Produits
Beaumesnil	15,55	3 463 528	538 578,60 €	-0,83	14,72	509 831,32 €	-0,91	13,81	478 313,22 €	-0,91	12,90	446 795,11 €	-0,90	12,00	415 623,36 €
Broglie bac	15,96	1 346 651	214 925,50 €	-0,83	15,13	203 748,30 €	-1,05	14,08	189 608,46 €	-1,04	13,04	175 603,29 €	-1,04	12,00	161 598,12 €
Broglie sac	14,96	3 064 807	458 495,13 €	-0,83	14,13	433 057,23 €	-0,71	13,42	411 297,10 €	-0,71	12,71	389 536,97 €	-0,71	12,00	367 776,84 €
Briorme	13,30	4 321 938	574 817,75 €	-0,83	12,47	538 945,67 €	-0,16	12,31	532 030,57 €	-0,16	12,15	525 115,47 €	-0,15	12,00	518 632,56 €
Beaumont Le Roger	13,81	7 664 577	1 058 478,08 €	-0,83	12,98	994 862,09 €	-0,33	12,65	969 568,99 €	-0,33	12,32	944 275,89 €	-0,32	12,00	919 749,24 €
Risle Charentonne	11,67	3 212 478	374 896,18 €	0,00	11,67	374 896,18 €	0,11	11,78	378 429,91 €	0,11	11,89	381 963,63 €	0,11	12,00	385 497,36 €
Bernay Menneval	13,85	16 554 788	2 292 838,14 €	-0,83	13,02	2 155 433,40 €	-0,34	12,68	2 099 147,12 €	-0,34	12,34	2 042 860,84 €	-0,34	12,00	1 986 574,56 €
Zone commune Briorme	11,73	3 680 165	431 683,35 €	0,00	11,73	431 683,35 €	0,09	11,82	434 995,50 €	0,09	11,91	438 307,65 €	0,09	12,00	441 619,80 €
			<b>5 944 712,74 €</b>			<b>5 642 457,54 €</b>			<b>5 493 390,87 €</b>			<b>5 344 458,85 €</b>			<b>5 197 071,84 €</b>
					-300 000	<b>5 644 712,74 €</b>		-150 000	<b>5 494 712,74 €</b>		-150 000	<b>5 344 712,74 €</b>		-150 000	<b>5 194 712,74 €</b>
						-2 255,20			-1 321,88			-253,89			2 359,10

Coût du service rendu proposition d'une baisse 750 000 € sur 4 ans avec un lissage de 300 000 la 1ère année et 150 000 € les suivantes

Le gain de recettes serait ainsi de **150 000 euros** en 2020. L'évolution à la baisse restera toutefois nécessaire pour tendre progressivement vers le coût réel du service rendu et accompagner les efforts individuels et collectifs de gestion, tri et valorisation des déchets ménagers.

Aucune évolution des autres taux n'est envisagée.

Tarifification : le travail d'optimisation de la gestion devrait permettre de poursuivre la recherche, à l'instar de ce qui a été fait en 2019, du même niveau de tarification des services publics à caractère culturel et sportifs.

Un travail d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire sera poursuivi. Il conviendra également de mettre en œuvre des procédures de recouvrement strictes, en lien avec les services de la trésorerie pour recouvrer des sommes non encaissées ou non affectées budgétaires (compte d'attente) au titre des exercices 2018 et précédents.

Les admissions en non-valeur seront constatées au titre de l'exercice 2020.

En matière de gouvernance une hypothèse de réduction à 10 du nombre de vice-présidents sera intégrée dans les projections.

Subventions de fonctionnement aux associations : conformément au projet de territoire l'enveloppe inscrite au budget sera de **100 000 euros**.

Le montant de la subvention d'équilibre au CIAS est fixé à 2 500 000 euros, montant qui évoluera à 2 700 000 euros en 2021 puis 2022.

S'agissant enfin des relations financières entre les communes et l'EPCI, l'attribution de compensation évoluera en fonction du nouveau rapport de la CLECT qui devra intervenir avant l'été. Le budget 2020 sera donc établi en appliquant le montant des dernières attributions définitives votées. Le pacte financier et fiscal préexistant, relatif au reversement de fiscalité à la Ville Brionne est reconduit et lissé à la baisse.

Eu égard à la prévision budgétaire en base zéro et du niveau d'imprévision accepté, un crédit sera porté en compte de dépenses imprévues de 2 sections (fonctionnement et investissement) du budget principal d'un montant de 2,57%

Enfin, les textes prévoient d'estimer :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre constant exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, tous budgets confondus : **0 euros**.

De nouvelles économies de fonctionnement (**100 000 euros**) seront recherchées par :

1. Une réduction du recours à des prestataires externes de 25 000 euros mini ;
2. La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche expérimentale de dématérialisation du conseil communautaire pour 10 élus volontaires (économie de 5 000 euros) et sa généralisation en 2020 ;
3. La réduction des frais d'affranchissement et d'achat de fournitures courantes ;
4. La montée en puissance des contrats d'objectifs ;
5. Une réorganisation en interne en particulier pour l'économie ;
6. Plus de mutualisation avec le CIAS ;
7. La réduction du volume des heures supplémentaires et des frais de mission et de déplacements en particulier par le déploiement du télétravail.

---

<sup>7</sup> Pour un maximum prévu par le CGCT de 7,5%

8. La mise en œuvre d'une politique achat et la massification des achats de fournitures administratives et informatiques devrait permettre de dégager de nouvelles économies.
9. Les budgets de fonctionnement « informatique » et « communication » seront proposés à la baisse.
10. Les réunions en visio-conférence seront développées.

Le droit à formation des élus prévu par l'article L2123-12 du CGCT s'exercera en 2020 sur les fondamentaux de la gestion des politiques locales et sur les formations en lien avec les compétences.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette : le besoin de financement comme il a été indiqué plus haut serait de **5 millions d'euros**, reports compris au maximum pour tenir compte du profil d'extinction de la dette et du montant des excédents. Il convient toutefois de rester prudent sur cette estimation, le travail de préparation budgétaire de l'exercice 2020 n'étant pas abouti et comme il a été précisé ci-dessus, les comptes administratifs de l'exercice n'ayant pas été définitivement arrêtés.



Le budget d'investissement global de l'exercice, reports compris est à ce stade estimé à un maximum de **10 millions** d'euros, tous budgets confondus. Ce montant reste toutefois une hypothèse de travail dans le cadre de la déclinaison du projet de territoire, de la signature du contrat de territoire, du pacte financier et fiscal et du Programme Pluriannuel d'Investissement. Il dépendra également des portages financiers opérés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour certaines opérations.

Un travail d'évaluation et de valorisation du patrimoine sera conduit en lien avec le transfert de services au futur espace 360° afin de dégager des marges de manœuvre sur la vente ou la location des locaux administratifs des Granges, du Pôle de Brionne et du Pôle de Brionne. L'ancienne trésorerie (maison du receveur) et le siège actuel du CCIAS seront également vendus ou loués.

Une prospective financière sera adossée au vote du budget primitif 2020. Les arbitrages définitifs seront donc préparés en commission et en bureau et rendus lors du vote du budget. L'outil permettra de simuler les niveaux d'épargne, de dette et de fiscalité projetés.

**Principaux programmes d'investissement 2020 :**

Les actions sont inscrites en annexe de la délibération du 27 septembre 2018 « 100 actions concrètes », auquel il convient de se reporter, notamment aux pages 20, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 39, 40, 53, 62, 77, 82, 87, 88.

Le débat en commissions et en séance du conseil communautaire se fera au besoin, autour de chaque diapositive présentant le détail, au besoin actualisé des opérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191218-216\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Affichage : 23/12/2019